

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

FÉDÉRATION DE DORDOGNE
POUR LA PÊCHE ET LA
PROTECTION DU MILIEU
AQUATIQUE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
29, Mars 2025



SOMMAIRE

“Trésorerie et finances”	3
“Gestion des cours d'eau de 1ère catégorie”	36
“Gestion des cours d'eau de 2ème catégorie”	45
“Gestion des plans d'eau”	50
“Sensibilisation environnement et milieux aquatiques”	54
“Communication et promotion du loisir pêche”	59
“Aménagements piscicoles et halieutiques”	73
“Garderie et Réglementation”	81
“Poissons migrateurs”	83
“Rapport moral du Président”	87
“Notes”	88



TRÉSORERIE & FINANCES

Alain DALY

AUDIT SUD



FEDERATION DE DORDOGNE POUR LA PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
Association

16 rue des Prés
24000 PERIGUEUX

Exercice clos le 31 décembre 2024

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

www.acomaudit.com



AUDIT SUD *acom*

1 rue du Chevron d'or - CS50097 - Pujols - 47302 Villeneuve sur Lot CEDEX - Tél : 05 53 49 88 00 - Fax : 05 53 49 00 95

S.A.R.L. au capital de 276500€ - R.C.S. Agen N°520 319 138 - N° intracom. : FR 58 520 319 138 - N.A.F. 6920 Z - Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Grande Aquitaine.



FEDERATION DE DORDOGNE POUR LA PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Association

16 rue des Prés
24000 PERIGUEUX

Exercice clos le 31 décembre 2024

■ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DE DORDOGNE POUR LA PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de l'appréciation des principes comptables appliqués par l'association, nous avons été conduits à examiner les règles concernant l'évaluation des produits à recevoir.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe appeler à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pujols, le 24 février 2025


@COM AUDIT SUD,
PIERRE GUNDELWEIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN ACTIF

FEDERATION DE PECHE 24

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF

	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024			01/01/2023 au 31/12/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	559 901,72	445 330,48	114 571,24	102 410,01
Constructions	1 327 072,49	1 244 481,43	82 591,06	90 927,72
Installations techn., matériel et outil. ind.	243 993,51	224 199,92	19 793,59	24 960,35
Autres	359 414,96	315 265,22	44 149,74	59 006,59
Immobilisations corporelles en cours				4 272,34
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	18 360,01		18 360,01	13 586,01
Autres				
TOTAL (I)	2 508 742,69	2 229 277,05	279 465,64	295 163,02
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	14 126,00		14 126,00	16 217,00
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	402 466,72		402 466,72	479 390,77
Valeurs mobilières de placement	15 418,88		15 418,88	17 980,63
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 322 150,28		1 322 150,28	1 218 415,96
Charges constatées d'avance	20 245,49		20 245,49	17 916,56
TOTAL (II)	1 774 407,37		1 774 407,37	1 749 920,92
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 283 150,06	2 229 277,05	2 053 873,01	2 045 083,94

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN PASSIF

FEDERATION DE PECHE 24

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF

		Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles		996 275,77	968 670,91
Réserves pour projet de l'entité		688 680,00	688 680,00
Autres			
Report à nouveau		27 706,01	27 604,86
Excédent ou déficit de l'exercice		1 712 661,78	1 684 955,77
	<i>Situation nette (sous total)</i>		
		TOTAL (I)	1 719 057,44
			1 695 069,20
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
	TOTAL (II)		
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		126 760,34	86 760,34
	TOTAL (III)	126 760,34	86 760,34
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 825,67	24 639,41
Dettes des legs ou donations		37 284,92	25 536,55
Dettes fiscales et sociales		158 132,52	208 464,32
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		4 812,12	4 614,12
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
	TOTAL (IV)	208 055,23	263 254,40
Ecarts de conversion passif			
	(V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 053 873,01	2 045 083,94

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMpte de RÉSULTAT

FEDERATION DE PECHE 24

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	250,00		250,00	
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service	2 195,00	3 047,90	-852,90	-27,98
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	248 558,00	214 822,00	33 736,00	15,70
Versements des fondateurs ou cons. dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amorts, dépr., prov. et transf. charges	135 551,27	134 950,59	600,68	0,45
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	868 377,12	978 946,51	-110 569,39	-11,29
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 254 931,39	1 331 767,00	-76 835,61	-5,77
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises et autres achats	68 778,01	44 663,42	24 114,59	53,99
Variation de stock	2 091,00	4 615,60	-2 524,60	-54,70
Autres achats et charges externes	325 804,76	286 017,15	39 787,61	13,91
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	21 702,02	24 274,26	-2 572,24	-10,60
Salaires et traitements	361 845,27	340 716,59	21 128,68	6,20
Charges sociales	95 677,25	88 956,12	6 721,13	7,56
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	64 796,56	74 766,39	-9 969,83	-13,33
Dotations aux provisions	40 000,00		40 000,00	
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	318 704,89	497 465,10	-178 760,21	-35,93
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 299 399,76	1 361 474,63	-62 074,87	-4,56
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-44 468,37	-29 707,63	-14 760,74	-49,69
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	54 505,78	6 947,30	47 558,48	684,56
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	54 505,78	6 947,30	47 558,48	684,56
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées	1,33	355,43	-354,10	-99,63
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1,33	355,43	-354,10	-99,63
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	54 504,45	6 591,87	47 912,58	726,84
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	10 036,08	-23 115,76	33 151,84	143,42

COMpte DE RÉSULTAT

FEDERATION DE PECHE 24

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	29 385,16		29 385,16	
Sur opérations en capital	3 717,77	3 785,88	-68,11	-1,80
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	50 000,00	50 000,00	-50 000,00	-100,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	33 102,93	53 785,88	-20 682,95	-38,45
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	2 962,00	2 149,26	812,74	37,81
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	2 962,00	2 149,26	812,74	37,81
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	30 140,93	51 636,62	-21 495,69	-41,63
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	12 471,00	916,00	11 555,00	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 342 540,10	1 392 500,18	-49 960,08	-3,59
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 314 834,09	1 364 895,32	-50 061,23	-3,67
EXCÉDENT OU DÉFICIT	27 706,01	27 604,86	101,15	0,37
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	53 100,00	53 100,00		
TOTAL	53 100,00	53 100,00		
CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	53 100,00	53 100,00		
TOTAL	53 100,00	53 100,00		
	27 706,01	27 604,86	101,15	0,37

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE AUX COMPTES

FEDERATION DE PECHE 24

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

La fédération a pour objet :

- le développement durable de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir-pêche par toutes mesures adaptées, en cohérence avec les orientations nationales ;
- la protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine départemental.

Elle assure la collecte de la redevance pour la protection du milieu aquatique et de la cotisation pêche et milieu aquatiques, soit directement auprès des AAPPMA, soit par l'intermédiaire du dispositif d'adhésion par internet mis à disposition des AAPPMA et géré par la Fédération nationale.

Elle définit et coordonne les actions des associations adhérentes concourant à cet objet.

La fédération peut être chargée de toute mission d'intérêt général en rapport avec son objet social.

Les moyens mis en œuvre :

Pour la poursuite de ses objectifs, la fédération est chargée :

- De participer à l'organisation et à la connaissance de la pratique de la pêche, à toutes les actions en faveur de la promotion et du développement du loisir pêche, en favorisant en particulier la réciprocité et en élaborant des orientations départementales en faveur du développement durable du loisir pêche.
- De concourir au développement du tourisme et de l'activité économique du département.
- De mener des actions d'information, de formation et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole et d'éducation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité.
- De susciter et coordonner les activités des associations adhérentes, de les soutenir en leur apportant une assistance financière, technique et juridique, de veiller à la bonne exécution de leurs obligations statutaires et d'assurer sur le plan départemental toutes les liaisons nécessaires avec l'administration et de centraliser les informations. Elle pourra souscrire au dispositif d'adhésion par internet mis à disposition des AAPPMA et géré par la Fédération nationale.
- De participer à la définition des orientations départementales de gestion des ressources piscicoles et notamment, participer à l'élaboration et à l'actualisation du schéma départemental de vocation piscicole, conformément à l'article L.433-2 du code de l'environnement.
- D'établir, si nécessaire, un plan départemental de protection et de gestion piscicole et de veiller à la compatibilité des plans de gestion des associations adhérentes avec ce plan.
- De donner un avis aux autorités compétentes sur tout aménagement ou mesure susceptible de porter atteinte à la qualité des milieux aquatiques, à leurs peuplements piscicoles et à la pratique de la pêche, ainsi que sur la création de piscicultures et de proposer des mesures compensatoires si nécessaire.
- De concourir à la police de la pêche et de veiller à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques, en particulier en participant à la répression du braconnage, à la lutte contre la pollution des eaux et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson, et en ouvrant en faveur du maintien dans les cours d'eau de débits garantissant la vie aquatique et la libre circulation des espèces piscicoles.
- D'effectuer, sous réserve des autorisations nécessaires, tous travaux et interventions de mise en valeur piscicole, tels des inventaires piscicoles, la constitution de réserves, l'aménagement de frayères, des opérations de repeuplement, l'établissement de passes à poissons et, plus généralement, toute réalisation nécessaire à l'accomplissement du but qu'elle s'est fixé.
- De détenir à titre onéreux ou gratuit, éventuellement dans le cadre des articles L.432-1 et L.435-5 du code de l'environnement, des droits de pêche qu'elle exploite dans l'intérêt des membres des associations adhérentes. Elle est alors assujettie aux mêmes obligations de protection et de gestion que ces associations pour les droits ainsi exploités.
- D'assurer la récupération trimestrielle auprès des associations adhérentes du produit de la cotisation statutaire fédérale et de la cotisation pêche et milieux aquatiques ainsi qu'à l'ADAPAEF, de la redevance pour protection du milieu aquatique prévue à l'article L.213-10-12 du code de l'environnement.
- De reverser à l'agence de l'eau concernée la redevance pour protection du milieu aquatique et à la Fédération nationale, la cotisation prévue à l'article L.434-5 du code de l'environnement selon l'échéancier défini par cette dernière.
- Dans le cadre du dispositif d'adhésion par internet susvisé, par dérogation aux 11^e et 12^e du présent arrêté, de recevoir le produit de la cotisation, déduction faite de la cotisation pêche et milieux aquatiques, et de reverser la redevance pour la protection du milieu aquatique à l'agence de l'eau et la cotisation revenant à l'AAPPMA.
- D'associer à ses travaux les associations de pêche spécialisées.

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

11

ANNEXE AUX COMPTES

FEDERATION DE PECHE 24

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 2 053 873,01 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 27 706,01 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le 05/02/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode retenue pour la comptabilité des cotisations versées à l'association est de les constater à l'encaissement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	5 à 10 ans
- Matériels et outillages	3 à 10 ans
- Matériels de bureau	3 à 5 ans
- Mobilier	3 à 5 ans

DOCUMENTS VISES par le COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE AUX COMPTES

FEDERATION DE PECHE 24

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir?

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association FEDERATION DE PECHE 24.
- l'association FEDERATION DE PECHE 24 est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires en nature se traduisent par du bénévolat valorisé à 53 100€.

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE AUX COMPTES

FEDERATION DE PECHE 24

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPORÉES	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		
CORPORELLES	Terrains	539 297		20 605
	Constructions	1 310 382		16 690
	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	243 994		
	Inst. générales, agencts & aménagts divers	76 503		
FINANCIERES	Autres immos corporelles	203 458		11 303
	Matériel de transport	68 151		
	Matériel de bureau & mobilier informatique			
	Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours	4 272		-4 272
	Avances et acomptes			
	TOTAL	2 446 058		44 325
	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières	13 586		4 774
	TOTAL	13 586		4 774
	TOTAL GENERAL	2 459 644		49 099
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Réévaluation légale/Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions	
INCORPORÉES	Frais d'établissement & develop.	TOTAL		
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		
CORPORELLES	Terrains			559 902
	Constructions			1 327 072
	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. gal. agen. amé. cons			
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			243 994
	Inst. gal. agen. amé. divers			76 503
FINANCIERES	Autres immos corporelles	Matériel de transport	214 761	
	Mat. bureau, inform., mobilier		68 151	
	Emb. récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL			2 490 383
	Particip. évaluées par mise en équivalence	DOCUMENTS VISES par le COMMISSAIRE AUX COMPTES		
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts & autres immob. financières			
	TOTAL	18 360		
	TOTAL GENERAL	18 360		
		2 508 743		

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ANNEXE AUX COMPTES

FEDERATION DE PECHE 24

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMobilisations AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL			
Terrains	436 887	8 443		445 330
Constructions	1 219 454	25 027		1 244 481
Inst. techniques matériel et outil. industriels	219 033	5 167		224 200
Autres immobs corporelles	76 503			76 503
Inst. générales agencem. amén.	149 413	24 452		173 864
Matériel de transport	63 190	1 708		64 898
Emballages récupérables divers				
	TOTAL	2 164 480	64 797	2 229 277
	TOTAL GENERAL	2 164 480	64 797	2 229 277

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMobilisations AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES		
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement						
Fonds commercial						
Autres immobs incorporelles						
	TOTAL					
Terrains						
Constr.	Sur sol propre					
	Sur sol autrui					
	Inst. agenc. et amén.					
Inst. techn. mat. et outillage						
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div					
	Matériel transport					
	Mat. bureau mobilier inf.					
	Emballages réc. divers					
	TOTAL					
Frais d'acquisition de titres de participations						
	TOTAL GÉNÉRAL					
Total général non ventilé						

CADRE C

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE AUX COMPTES

FEDERATION DE PECHE 24

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risque et charges sont composées :

- de la provision pour indemnité de départ à la retraite
- d'une provision MSA pour 20 700€
- d'une provision de 40 000€ visant à anticiper un Festival devant avoir lieu en 2025

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires	66 060,34				66 060,34
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour charges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	20 700,00	40 000,00			60 700,00
TOTAL	86 760,34	40 000,00			126 760,34

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

d'exploitation	40 000,00
financières	
exceptionnelles	

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE AUX COMPTES

FEDERATION DE PECHE 24

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF	IMMOBILE	Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)	18 360		18 360
		Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCONNA		Clients douteux ou litigieux			
		Autres créances clients			
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques	Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
		Groupe et associés (2)			
		Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	402 467	402 467	
		Charges constatées d'avance	20 245	20 245	
		TOTAUX	441 072	422 712	18 360
Kenvois	(1)	Montant des	- Crédit représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	4 774	
	(2)		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		
	(3)		Créances reçues par legs ou donations		

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE AUX COMPTES

FEDERATION DE PECHE 24

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		20 245
Financières		
Exceptionnelles		
TOTAL		20 245

PRODUITS À RECEVOIR

	PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		401 967
Disponibilités		17 845
TOTAL		419 811

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE AUX COMPTES

FEDERATION DE PECHE 24

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles	968 670,91		27 604,86		996 275,77
Réserves pour projet de l'entité	688 680,00				688 680,00
Excédent ou déficit de l'exercice	27 604,86		27 706,01	27 604,86	27 706,01
Subventions d'investissement	10 113,43			3 717,77	6 395,66
TOTAUX	1 695 669,20		55 310,87	31 322,63	1 719 057,44

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE AUX COMPTES

FEDERATION DE PECHE 24

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine etbs de crédit (1)				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	7 826	7 826		
Personnel & comptes rattachés	4 331	4 331		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	18 479	18 479		
Etat & autres collectiv. Impôts sur les bénéfices	3 148	3 148		
Etat & autres collectiv. Taxe sur la valeur ajoutée				
Etat & autres collectiv. Obligations cautionnées				
Etat & autres collectiv. Autres impôts, tax & assimilés	11 327	11 327		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	100 000	100 000		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	58 133	58 133		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	4 812	4 812		
TOTAUX	208 055	208 055		

Envoi
 (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 Emprunts remboursés en cours d'exer.
 (2) Montant divers emprunts, dett/associés

DOCUMENTS VISES par le
 COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE AUX COMPTES

FEDERATION DE PECHE 24

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		4 812
Financiers		
Exceptionnels		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		4 812

CHARGES À PAYER

	CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		16 252
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		58 133
TOTAL DES CHARGES À PAYER		74 385

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANEXE AUX COMPTES

FEDERATION DE PECHE 24

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite.
L'engagement se limite donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

A la clôture, la provision est estimée à 66 030,34€.

**DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

ANNEXE AUX COMPTES

FEDERATION DE PECHE 24

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

LES EFFECTIFS

	31/12/2024	31/12/2023
Personnel salarié :	13,00	13,00
Ingénieurs et cadres	2,00	2,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	11,00	11,00
Ouvriers		

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANEXE AUX COMPTES

FEDERATION DE PECHE 24

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

VENTILATION DES RESSOURCES

PRODUITS	Ressources France	Ressources Export	Total
Prestations facturées	2 195		2 195
Transferts de charges	135 551		135 551
Remboursement de frais divers	35 077		35 077
Cotisations diverses	167 620		167 620
Gestion des cartes de pêche	366 457		366 457
Production de poissons	52 403		52 403
Produits divers	2 465		2 465
Aides FNPF	244 606		244 606
Subvention agence de l'eau	248 558		248 558
Ressources	1 254 931		1 254 931

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE AUX COMPTES

FEDERATION DE PECHE 24

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
Charges sur exercices antérieurs	2 962	
Quote-part de subvention d'investissement		2 718
Régularisation versement aux FD		29 385
TOTAL	2 962	32 103

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

FEDERATION DE DORDOGNE POUR LA PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
Association

16 rue des Prés
24000 PERIGUEUX

Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

■ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÈGLEMENTÉES

FEDERATION DE DORDOGNE POUR LA PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU

AQUATIQUE

Association

16 rue des Prés

24000 PERIGUEUX

**Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2024**

**■ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÈGLEMENTÉES**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Pujols, le 24 février 2025

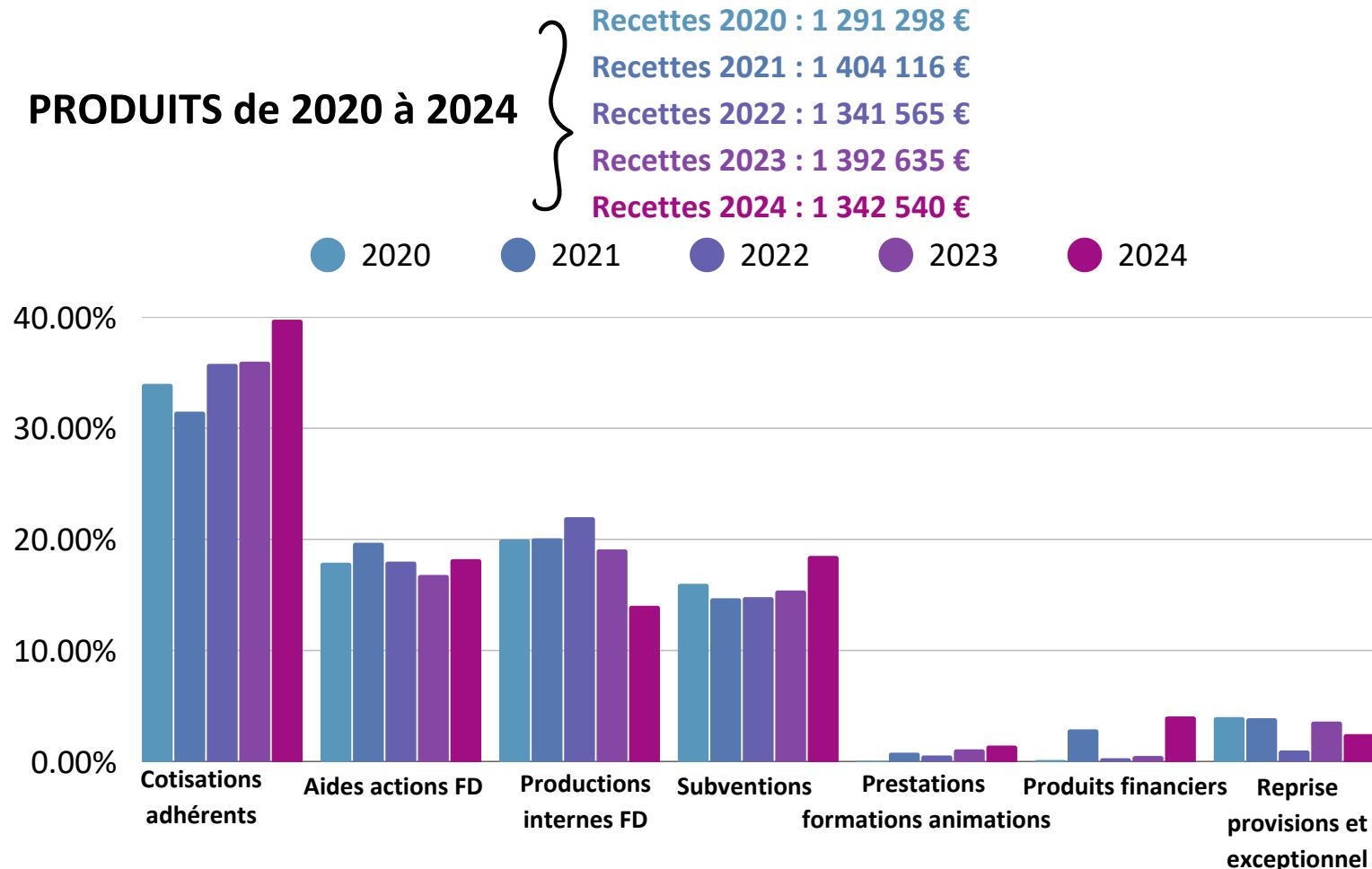

@Com.AUDIT SUD,
PIERRE GUNDELWEIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

• COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE 2024

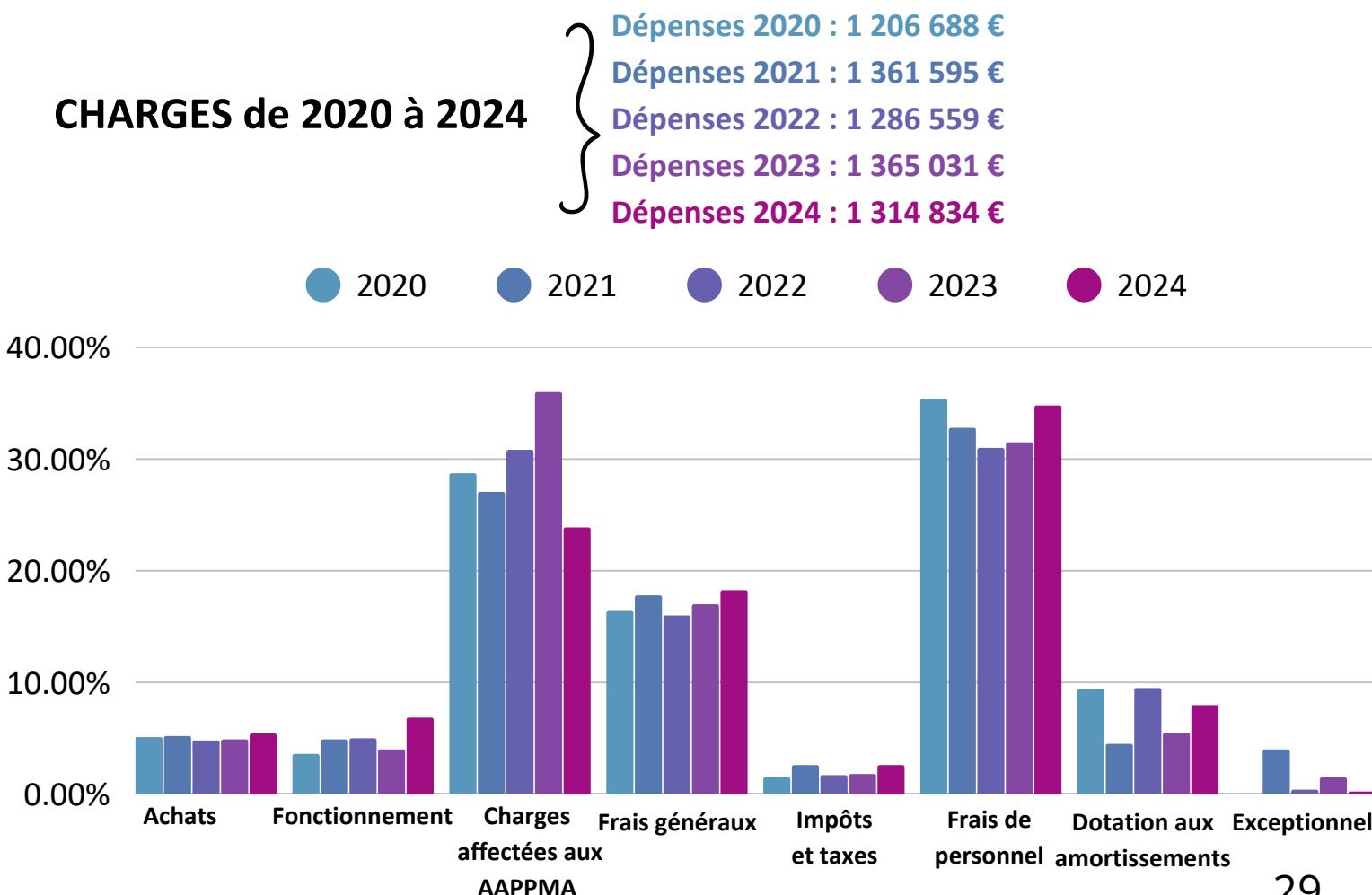
PRODUITS		
COTISATIONS ADHERENTS	534 077 €
AUTRES COTISATIONS AFFECTEES AUX APPMA	19 812 €
AIDES DESTINEES AUX ACTIONS FEDERALES	244 606 €
PRODUCTIONS INTERNES FEDERALES (PRODUCTION POISSONS, PECHES ELECTRIQUES...)	188 259 €
SUBVENTIONS (ORGANISMES PUBLICS)	248 558 €
REMBOURSEMENT FRAIS ET TRANSFERTS CHARGES	19 271 €
PRODUITS FINANCIERS	54 854 €
EXCEPTIONNEL	33 103 €
TOTAL RECETTES		1 342 540 €
CHARGES		
ACHAT POISSONS ALIMENTS TRAITEMENTS	71 374 €
FOURNITURES (EDF- CARBURANTS BUREAU ...)	90 022 €
CHARGES AFFECTEES AUX APPMA	313 932 €
FRAIS GENERAUX	240 052 €
IMPOTS ET TAXES	34 173 €
FRAIS DE PERSONNEL (SALAires + CHARGES SOCIALES)	457 522 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	104 797 €
EXCEPTIONNEL	2 962 €
TOTAL DEPENSES		1 314 834 €
RESULTAT D'EXPLOITATION 2024		+ 27 706 €

- Comparatif produits / charges

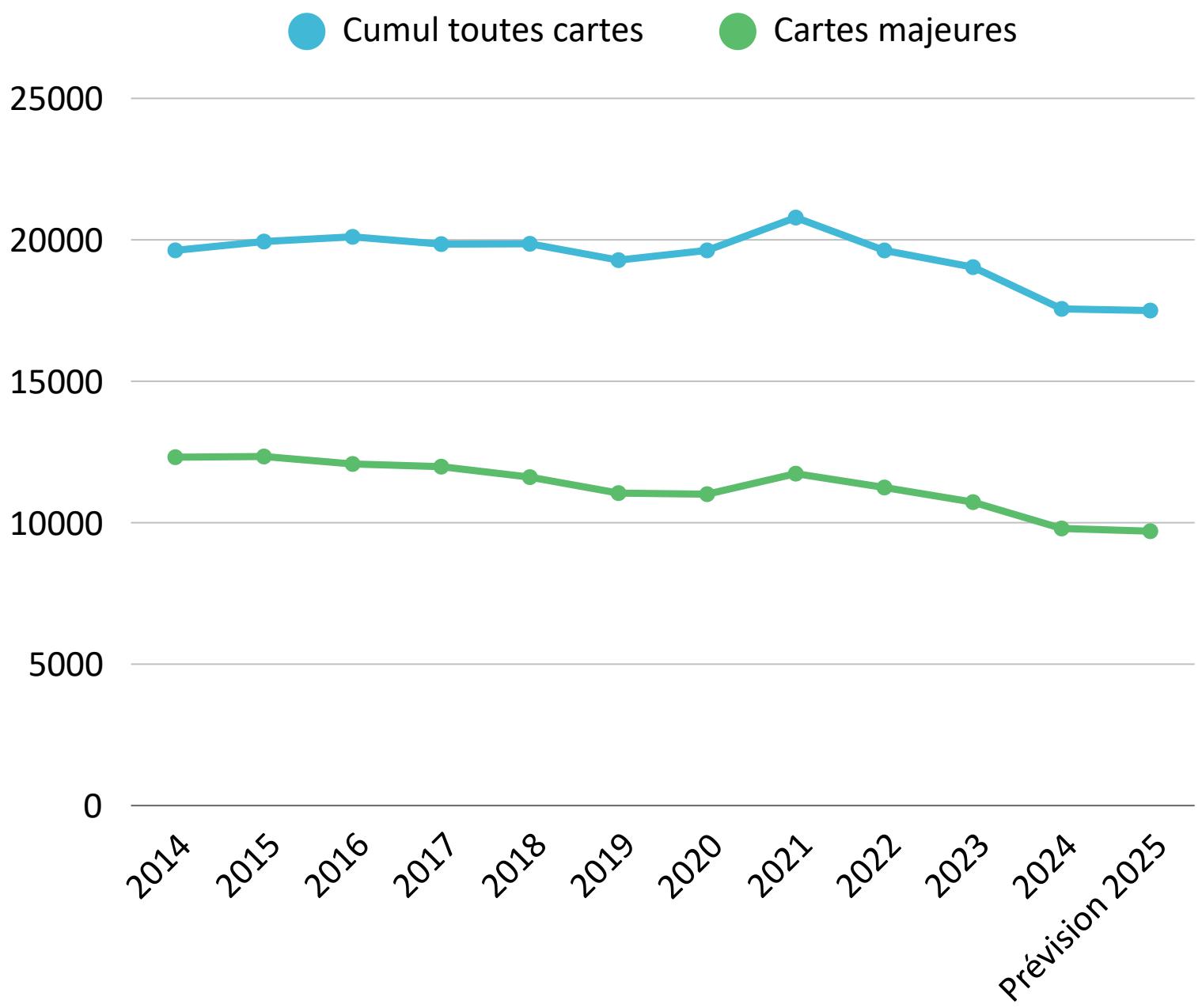
PRODUITS de 2020 à 2024



CHARGES de 2020 à 2024



- **EVOLUTION DES EFFECTIFS DES PÊCHEURS**



Répartition financière des produits de la carte de pêche 2025 en Dordogne

	Carte interfédérale et carte personne majeure	Carte personne	Carte hebdomadaire	Carte jeune (moins de 12 ans)	Carte découverte (moins de 12 ans)	Carte journalière	Carte découverte femme
Cartes	35,30 €	13,55 €	15,35 €	5,00 €	5,00 €	7,30 €	15,55 €
Part fédérale	9,50 €	6,25 €	6,45 €	1,00 €	1,00 €	7,30 €	6,25 €
Part APPMA						2,60 €	

Montants des cotisations pêche milieu aquatique (CPMA) (avec détail RMA (redevance milieu aquatique) versée à l'agence de l'eau)							
Cotisations FNPF	32,40 €	6,20 €	10,40 €	1,00 €	1,00 €	4,10 €	10,40 €
Agence de l'eau (RMA)	8,80 €	-	3,80 €	-	-	1,00 €	8,80 €
TOTAL	112 € et 86 €	26 €	36 €	7 €	7 €	15 €	41 €

Montants internes FDAAPPMA affectés aux APPMA	
LOCATIONS BAUX DE PECHE	16 651 €
PRODUCTION INTERNE FD CESSION POISSONS	52 403 €

Club halieutique interfédérale	Vignette carte interfédérale	Vignette volante
	26,00 €	40,00 €

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 27 février à 14 heures 30.

- Moi, Monsieur **Patrick MARCETEAU**, vérificateur aux Comptes de la Fédération de DORDOGNE pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, me suis rendu au siège de celle-ci, 16 rue des Prés, à PERIGUEUX, pour y exercer la mission que vous m'avez confiée.
- En ses bureaux, et en présence de Monsieur **Alain DALY** Trésorier et de Madame **Marie-Claire MONTEIL** agent comptable.
- J'ai tout d'abord procédé à un examen général du système comptable utilisé et examiné les divers documents qui m'ont été présentés.
- Dans un deuxième temps, j'ai effectué des pointages et sondages parfois approfondis des divers comptes qui forment le compte de gestion ainsi que le bilan.
- De tout cela, il résulte que toutes les écritures sont appuyées des pièces justificatives et la commission ne formule aucune observation.
- Pas de remarque non plus sur les comptes de trésorerie dont les fonds disponibles ne restent pas improductifs.
- Les dettes figurant au passif du bilan sont normales et justifiées. Il en est de même pour les provisions.

Le résultat net de l'exercice 2024 se monte à **+ 27 706.01 €**

En foi de quoi, en l'absence d'irrégularité constatée, je donne quitus au trésorier pour la gestion de l'exercice 2024.

Fait à Périgueux, le 27 février 2025

M. Patrick MARCETEAU
Vérificateur aux comptes

LE MOT DU TRESORIER

Dans le cadre de la professionnalisation des fédérations, la Dordogne est désormais engagée dans une approche moderne de la comptabilité.

Elle sera accompagnée par Monsieur Laurent CHASSAGNE expert-comptable qui vient dorénavant en appui à Madame Audrey FARGES, alternante au sein de notre structure et qui sera amenée à succéder à Madame Marie-Claire MONTEIL.

Une simplification des comptes rend la lecture des pièces comptables plus aisée.

La compatibilité d'engagement que nous pratiquons est indispensable pour gérer les subventions qui courent sur plusieurs cycles comptables. loin d'être intuitive, elle demande une forme adaptée.

L'analyse des comptes pour cette année nous amène quelques remarques :

- Le compte de résultats, depuis deux ans, est marqué par une marge positive, soit 1 %.
- Le réchauffement climatique limite de facto notre production d'alevins, avec des charges fixes en forte augmentation.
- Le prix de l'énergie explosent 18 000 € en 2023, 53 000 € en 2024.
- Les cartes de pêche baissent à des niveaux préoccupants : - 7,7 % (comparaison 2023/2024).

En conclusion, la vigilance s'impose. La professionnalisation de la comptabilité et l'attention du conseil d'administration pour la gestion devraient nous permettre de passer, sans trop d'encombres, ces moments de tensions que l'on espère les plus courts possibles.

• BUDGET PREVISIONNEL 2025

PRODUITS		
COTISATIONS ADHERENTS	550 000 €
AUTRES COTISATIONS AFFECTEES AUX APPMA	19 000 €
AIDES DESTINEES AUX ACTIONS FEDERALES	239 500 €
PRODUCTIONS INTERNES FEDERALES (PRODUCTION POISSONS, PECHES ELECTRIQUES...)	197 500 €
SUBVENTIONS (ORGANISMES PUBLIQUES)	230 000 €
REMBOURSEMENT FRAIS ET TRANSFERTS CHARGES	48 000 €
PRODUITS FINANCIERS	45 000 €
EXCEPTIONNEL	45 700 €
TOTAL RECETTES		1 374 700 €

CHARGES		
ACHAT POISSONS ALIMENTS TRAITEMENTS	69 500 €
FOURNITURES (EDF- CARBURANTS BUREAU ...)	71 000 €
CHARGES AFFECTEES AUX APPMA	332 500 €
FRAIS GENERAUX	321 200 €
IMPOTS ET TAXES	31 000 €
FRAIS DE PERSONNEL (SALAires + CHARGES SOCIALES)	459 500 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	63 000 €
EXCEPTIONNEL	0 €
TOTAL DEPENSES		1 347 700 €
RESULTAT PREVISIONNEL D'EXPLOITATION		+ 27 000 €

INVESTISSEMENT PREVISIONNEL 2025

◊ SITE DE MOULEYDIER

VMC LABO ECLOSERIE	1 000 €
TOTAL	1 000 €

◊ SITE DE VALOJOUUX :

CURAGE EVACUATION FOSSE BASSIN 7&9	3 000 €
RENOVATION CUISINE (JOUES, PLAN DE TRAVAIL CAISSONS)	1 200 €
PORTAIL ACCES PISCICULTURE	4 000 €
APPENTIS BOIS POUR ANIMATIONS & SCOLAIRES	2 500 €
MISE AUX NORMES ELECTRICITE LOGEMENT + HANGAR	5 400 €
TOTAL	16 100 €

◊ SIEGE FEDERAL :

AMENAGEMENT COURS INTERIEURE FD	2 000 €
COTE CUISINE	
TOTAL	2 000€

◊ INFORMATIQUE & COMMUNICATION :

MATERIEL INFORMATIQUE	2 000 €
TOTAL	2 000 €

TOTAL INVESTISSEMENT 2025

21 100 €

PREMIÈRE CATÉGORIE

Didier BEDRINE

La **chute de la biodiversité aquatique** d'eau douce en France est une problématique de plus en plus alarmante et prégnante, exacerbée par les effets du **changement climatique**. La biodiversité aquatique, qui comprend une grande variété d'espèces végétales, animales et microbiennes vivant dans les cours d'eau, les rivières, les lacs et les zones humides, est essentielle à **l'équilibre écologique** et à **la santé des écosystèmes aquatiques**.

Cependant, ce capital naturel est aujourd'hui **menacé** par plusieurs facteurs liés à l'évolution climatique associée aux activités anthropiques :

- **Modification des régimes hydrologiques** : les précipitations et températures changeantes entraînent des sécheresses prolongées et des crues soudaines, perturbant les habitats aquatiques et réduisant la capacité d'adaptation des espèces.
- **Augmentation de la température de l'eau** : l'eau plus chaude contient moins d'oxygène, mettant en difficulté des espèces comme la truite fario et favorisant la prolifération d'espèces invasives.
- **Changements dans la composition des écosystèmes** : les espèces locales sont concurrencées par des espèces invasives mieux adaptées aux nouvelles conditions, ce qui appauvrit la diversité biologique.
- **Impact sur la qualité de l'eau** : la hausse des températures favorise l'eutrophisation et la prolifération d'algues toxiques, tandis que la concentration des polluants agricoles et urbains s'accentue.
- **Perturbations de la chaîne alimentaire** : les déséquilibres écologiques modifient l'accès à la nourriture et menacent l'ensemble des espèces aquatiques, des invertébrés aux prédateurs supérieurs.

En Dordogne, les **cours d'eau** de 1ère catégories piscicoles sont particulièrement affectés par cette problématique. Les derniers inventaires réalisés à l'automne dernier mettent en évidence une **érosion** bien marquée du peuplement piscicole d'un point de vue quantitatif. Face à cette situation, la Fédération de Pêche de la Dordogne **adapte** sa politique de **gestion** des cours d'eau, en **sensibilisant** le public à la fragilité de ces milieux et en collectant des **données** pour assurer un suivi continu de leur évolution.

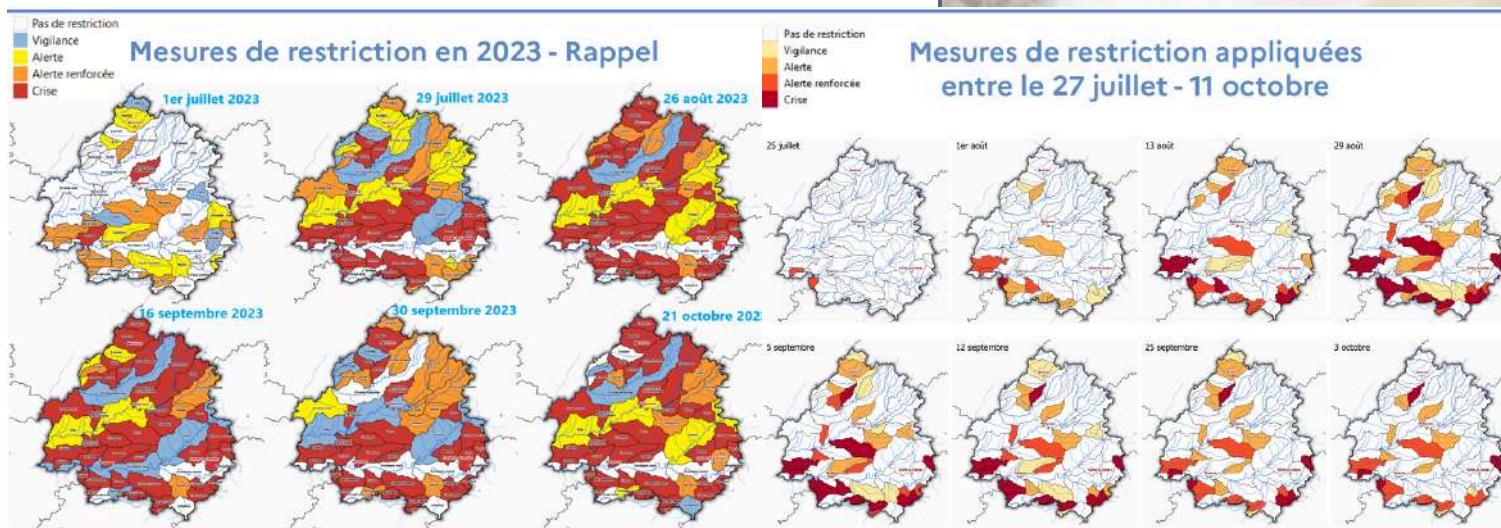
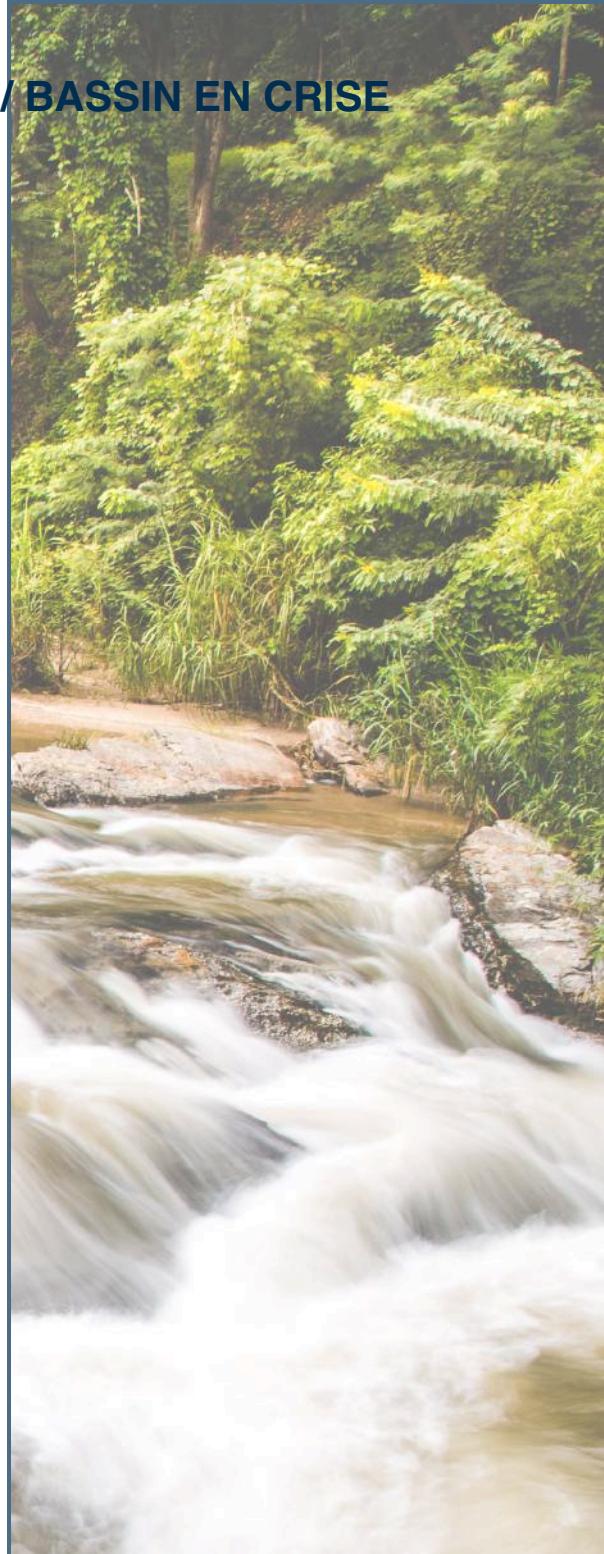


BILAN HYDROGRAPHIQUE / POINT MÉTÉO / BASSIN EN CRISE

À la différence de l'année précédente, la recharge hivernale et printanière de 2023-2024 a été excédentaire, dépassant la normale de 51 %. Quant aux précipitations, l'année hydrologique affiche également un excédent de 32 %, la classant comme la quatrième année la plus pluvieuse depuis 1959. Ainsi l'année 2024 n'a pas connu d'étiage sévère, et les premières difficultés pour les cours d'eau sont apparues qu'à partir de fin juillet pour les plus petits affluents, pour s'améliorer dès fin septembre.

Les températures moyennes annuelles ont fréquemment dépassé les normales, notamment en septembre et octobre, mais les pics de chaleur ont été de courte durée et peu intenses.

Les premiers franchissements des seuils de crise sont apparus fin juillet. Fin août, 21 % des cours d'eau suivis étaient soumis à des mesures de restriction.



Sources : RESANA – Préfecture de la Dordogne

• UN Oeil SUR LA PRODUCTION DE MOULEYDIER EN 2023/2024 :



Conformément à ce qu'il avait été décidé à l'issue de la saison précédente, il a été réduit de près de moitié la production de truitelles à Mouleydier.

Nous avons ainsi produit environ 500 000 alevins. Il est également intéressant de noter qu'environ 60 000 œufs ont été fournis directement à trois AAPPMA qui se sont chargées de les faire éclore et de les répartir sur leur cours d'eau.

L'année 2024 a connu une pluviométrie importante permettant une recharge des nappes et cours d'eau exceptionnelle.

En outre, ces conditions n'ont pas été totalement satisfaisantes pour la mise à l'eau des alevins, ceux-ci ayant besoin de conditions hydrographiques stables durant au moins une semaine.

Nous tenons à remercier sincèrement les bénévoles qui ont participé à ces opérations et, en particulier, pour leur grande flexibilité face aux reports imprévus.

En raison du retard des pêches électriques en 2024, dont les résultats ne reflètent pas pleinement la situation, nous avons choisi de maintenir le même niveau de production pour cette saison. À ce jour, nous avons donc produit 550 000 œufs et espérons récolter une quantité d'alevins similaire.

Isle



145 000

Dronne



128 000

Dordogne



132 000

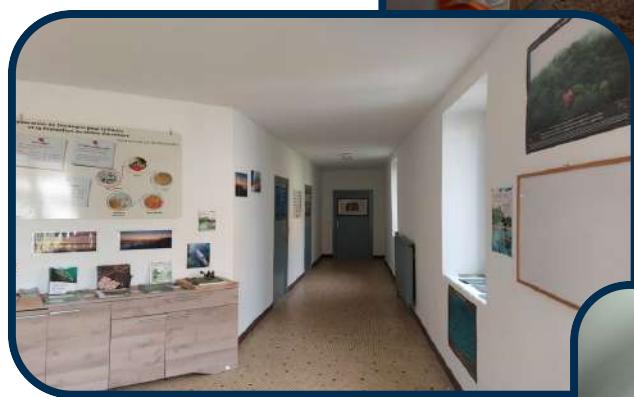
**405 000
ALEVINS**



38

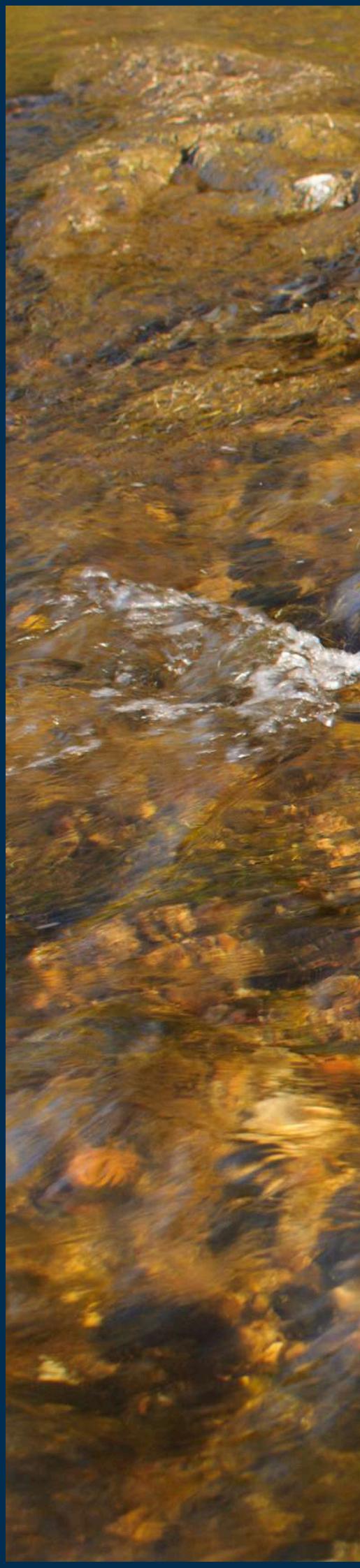
• ÉVOLUTION DU SITE DE MOULEYDIER :

Dans le cadre des travaux de transformation d'une partie de la salmoniculture en salle d'animation, l'équipe fédérale a réhabilité une partie du moulin ainsi que le laboratoire situé à l'entrée de l'écloserie. Ces travaux ont été réalisés dans le but d'améliorer l'accueil des différents publics scolaires pour les animations d'éducation à l'environnement.



**300
ÉCOLIERS**
**90
COLLÉGIENS**





- MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE SUIVI DE COLMATAGE DU SUBSTRAT DES COURS D'EAU :**

Depuis 2021, la Fédération de Pêche de la Dordogne constate, grâce aux inventaires piscicoles, une diminution notable de la biomasse piscicole dans la plupart des cours d'eau du département. Afin de mieux comprendre les causes de ce phénomène, un suivi thermique a été mis en place. C'est ainsi que près d'une centaine de stations sont suivies continuellement. Bien que la température de l'eau joue un rôle dans la chute des effectifs de certaines espèces de poissons thermosensibles, d'autres facteurs entrent également en jeu.



Substrat colmaté

C'est pourquoi la Fédération se lance dans la mise en place d'un réseau de suivi du colmatage du substrat de certains cours d'eau salmonicoles.

Le colmatage joue un rôle majeur dans la dégradation des habitats aquatiques. Il résulte de l'infiltration de particules fines (sédiments, matières organiques), d'origine naturelle ou anthropique, dans les interstices des graviers et galets du lit des rivières. Ceci est notamment causé par l'érosion des sols, le ruissellement agricole, l'exploitation forestière, les aménagements hydrauliques et l'artificialisation des sols.

Cela entraîne une réduction de la disponibilité des habitats pour les espèces aquatiques, notamment les espèces lithophiles telles que la truite fario, en diminuant l'oxygénation des substrats et en altérant la ponte dans les frayères.



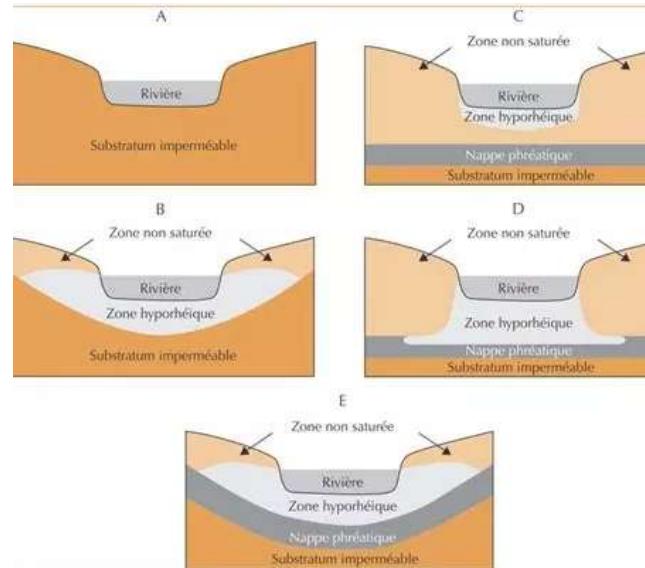
Substrat non colmaté

99



Une zone particulièrement influencée par les effets du colmatage est la **zone hyporhéique**, qui représente l'interface entre le lit de la rivière et la nappe phréatique. Le colmatage affecte directement cette zone, en limitant l'échange d'eau entre la rivière et les nappes souterraines. Cette zone hyporhéique joue un **rôle crucial** dans le maintien de la **qualité** de l'eau, la **régulation de la température** et la fourniture de nutriments essentiels pour les écosystèmes aquatiques. Lorsque le colmatage se produit, l'oxygénation de cette zone est réduite, ce qui limite le transfert d'oxygène et d'autres éléments nutritifs essentiels pour la faune aquatique. Ainsi, le colmatage affecte non seulement les habitats de surface, mais aussi la dynamique des échanges d'eau entre la nappe et la rivière, contribuant à la dégradation des milieux aquatiques.

différentes situations de la zone hyporhéique



Pour évaluer ce colmatage, la Fédération, avec l'appui d'un alternant en licence professionnelle, met en place le protocole "**Bâton Hypoxie**" (Marmonier et al, 2004) sur la Dronne à Saint-Pardoux-la-Rivière pour une phase expérimentale.

Cette méthode, simple et peu coûteuse, permet de **mesurer le taux de colmatage du substrat** des cours d'eau.



Le protocole consiste à enfoncer une dizaine de bâtons d'1cm de large à une profondeur de 30 cm dans le lit de la rivière, sur des zones de radier, et à les laisser en place pendant au moins trois semaines. Durant cette période, les bactéries anaérobies (qui se développent en absence d'oxygène) dégradent le bâton.

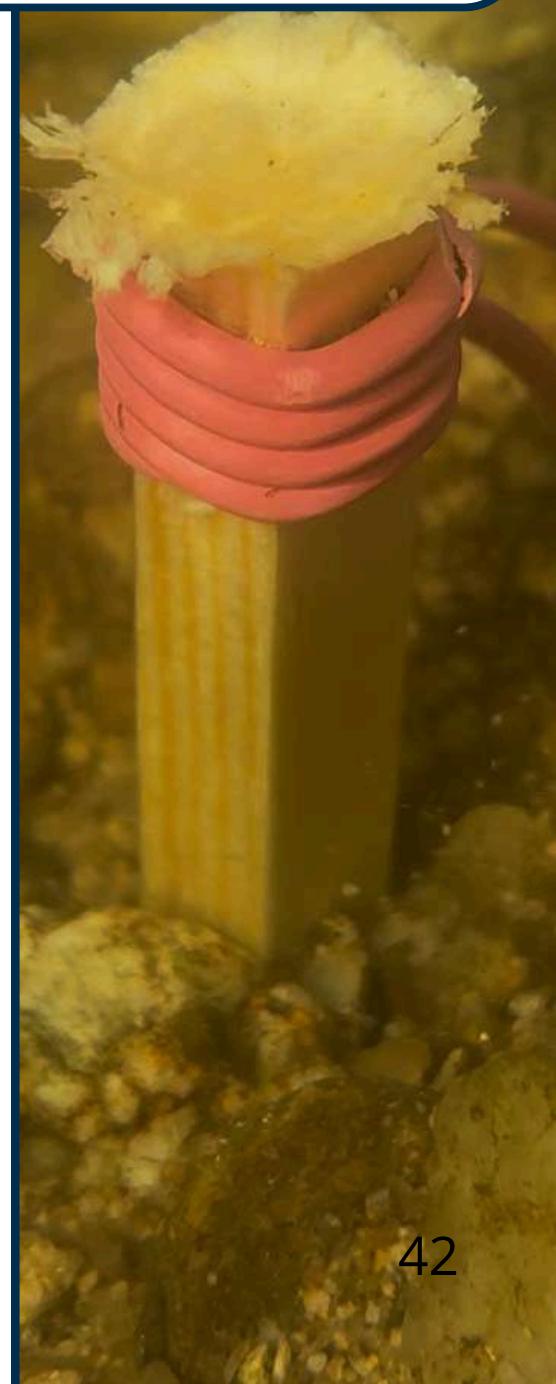


La méthode des sticks hypoxie (Marmonier et al., 2004) évalue la profondeur d'oxygénation du substrat via le développement de bactéries (développement en anoxie entraînant un coloration noirâtre) sur des supports en bois.



STICKS HYPOXIE

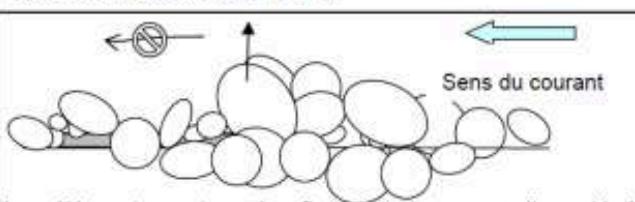
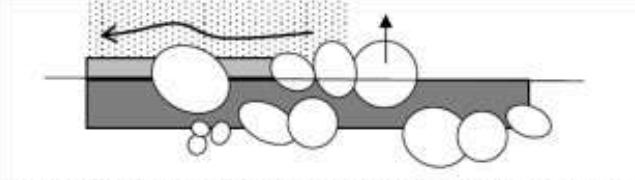
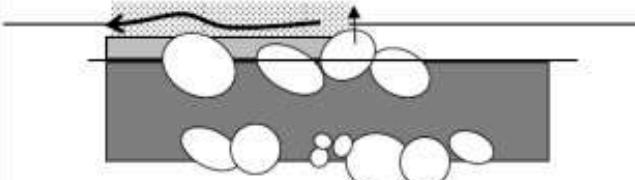
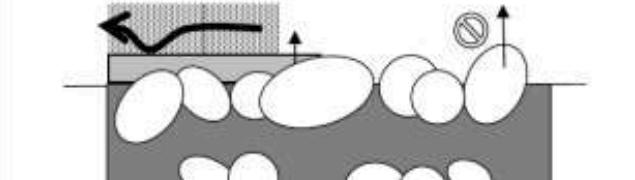
Après trois semaines, les bâtons sont relevés pour observer leur coloration. Un changement de couleur vers le noir indique une absence d'oxygène dans la zone, révélant un colmatage important et une faible circulation d'eau entre la nappe et le cours d'eau. À l'inverse, si le bâtonnet ne se colore pas, cela signifie que l'oxygène est présent et que le colmatage est moins marqué.



En parallèle, ce suivi est couplé avec le **protocole Archambaud** (Braud et Albert 2013) qui est une méthode d'évaluation biologique reposant sur l'**analyse visuelle du substrat** de la rivière. Ce protocole permet de relever les différents **faciès d'écoulement**.

L'objectif est de caractériser les secteurs de la rivière qui sont plus ou moins influencés par le colmatage, et d'évaluer la **qualité des habitats aquatiques** en fonction de cette dynamique.

Le protocole Archambaud permet de relier ces mesures à l'impact direct sur les écosystèmes aquatiques, offrant ainsi une évaluation plus complète et plus précise de la qualité des milieux aquatiques. Ces données croisées permettent de **mieux cibler les actions de restauration et de gestion** des cours d'eau.

Code	Classes de Colmatage	Représentation du degré de colmatage (lorsque l'on soulève un élément du fond)
1	10 - 25%]	 <p>Les éléments sont posés. On peut observer soit un dépôt fin de limons peu colmatant (cas de gauche) soit aucun dépôt (cas de droite)</p>
2	25 - 50%]	 <p>Les éléments sont collés par une sous-couche de limon (avec ou sans limon en dépôt). Le nuage de limon qui se soulève est peu dense.</p>
3	50 - 75%]	 <p>Les éléments sont légèrement encastrés et provoquent un nuage de limon assez épais lorsqu'ils se désolidarisent de la sous-couche.</p>
4	75 - 90%]	 <p>Les éléments sont très encastrés et provoquent un nuage épais de limons (accentué ou non par un dépôt de limons)</p>
5	90-100%]	 <p>Les éléments sont recouverts de limons et provoquent un nuage très épais (cas de gauche) ou bien sont entièrement cimentés dans la sous-couche et impossibles à soulever (cas de droite)</p>

L'objectif de cette expérimentation sur la Dronne est de valider la méthodologie avant de déployer un suivi du colmatage des substrats à plus grande échelle, sur plusieurs cours d'eau du département. Cette étude permettra d'identifier les secteurs les plus impactés et d'adapter les actions de gestion en faveur de la restauration des habitats piscicoles.

Ce suivi reposera sur un système de rotation : un premier ensemble de sites sera équipé la première année, une seconde la suivante, puis une troisième l'année d'après. À l'issue de ce cycle, le suivi reprendra sur les sites initiaux, et ainsi de suite.

Ce dispositif pourra également être déployé à la suite d'un chantier, d'une coupe forestière ou de toute autre intervention susceptible d'impacter les milieux aquatiques.

En identifiant les zones les plus touchées, il sera possible d'orienter les actions vers des mesures préventives et correctives adaptées.



DEUXIÈME CATÉGORIE

Thierry LE CLEACH

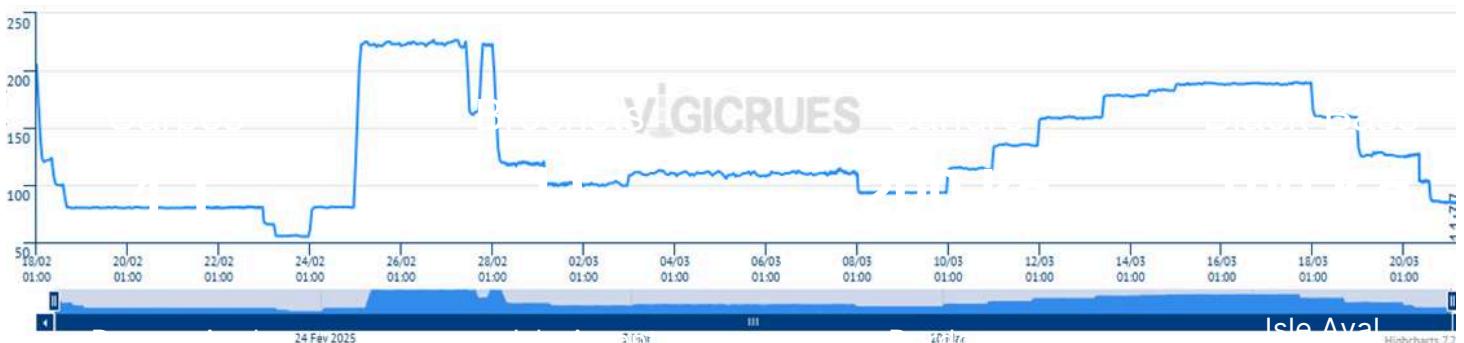
Des écosystèmes perturbés sous l'influence des actions anthropiques

Nos grands cours d'eau périgordins de deuxième catégorie piscicole sont de vastes écosystèmes aquatiques fortement perturbés par les activités humaines : marnages dus au fonctionnement des centrales hydroélectriques, extractions de granulats en lit mineur, endiguements, lessivage des sols, prédatations des oiseaux piscivores, présence d'espèces exotiques sont autant de facteurs limitants qui handicapent fortement le bon fonctionnement de ces milieux.

Ce vaste secteur hydrologique représenté par les basses vallées de nos grands cours d'eau même s'il est présente une biodiversité notamment piscicole encore remarquable est donc victime de multiples agressions anthropiques que nous essayons de combattre voire de compenser avec de modestes moyens financiers et politiques.

Les impacts négatifs de la présence d'ouvrage de leur fonctionnement et des extractions en lit mineur

Les rivières Dordogne, Vézère et Isle subissent du fait du turbinage des nombreux barrages hydroélectriques situés sur leurs cours de fortes variations de débits qui handicapent très sérieusement le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés. Ces marnages sont particulièrement préjudiciables au bon déroulement de la reproduction de bon nombre de poissons comme le brochet, la perche ou encore certains cyprinidés.



La chenalisation de la rivière Isle liée à son endiguement a entraîné une banalisation des habitats du cours d'eau ainsi qu'une augmentation de l'eutrophisation.

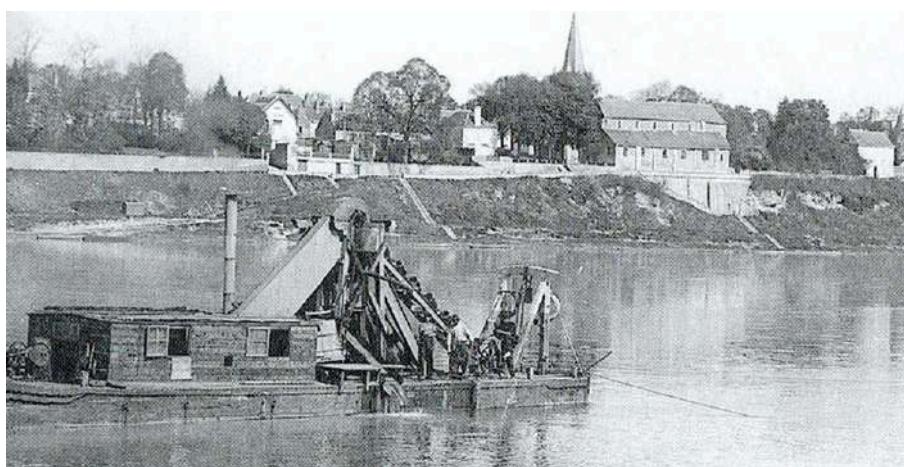
La Dronne aval, quant à elle, est impactée par une longue succession des seuils qui perturbent la circulation des poissons et le transit des sédiments.



L'extraction des granulats au sein de nos grands cours d'eau notamment la Dordogne a approfondi sévèrement le lit mineur tout en abaissant la ligne d'eau et en entraînant des affaissements de berges, des colmatages, des pertes d'habitats et une érosion significative. Ces différents phénomènes ont provoqué une nette modification de l'écoulement du cours d'eau, ont réduit la connexion avec les bras morts existant (écosystèmes très favorables à la reproduction du poisson) et même empêché la création de nouveaux.

Dès lors, les zones de protections et les zones de fraies qu'offraient ces précieuses annexes hydrauliques ont souvent disparu ou se sont déconnectées pour devenir totalement improductives...ne jouant plus leurs rôles essentiels au développement de la vie aquatique.

Ainsi, de nombreux poissons comme le brochet qui doivent avoir un accès hivernal aux prairies inondées se retrouvent souvent privés de ces zones de reproduction.



Restauration de bras mort et soutiens d'effectifs piscicoles

Afin de tenter de limiter les impacts de ces perturbations, plusieurs maîtres d'ouvrages dont notre fédération, œuvrent depuis maintenant plusieurs années pour la restauration de ces milieux remarquables. Des chantiers conséquents ont récemment été réalisés dans le cadre du programme européen Life (bras morts de Borgne de la Dame à Carlux et ancienne gravière de Gaule à Veyrignac, couasne du Coux...). Ce programme ambitieux porté par l'établissement public de bassin EPIDOR devrait permettre la restauration d'une demi-douzaine de bras morts sur la Dordogne entre Cazoulès et Calés d'ici la fin de l'année 2026.



Bras mort renaturé par le Gd Périgueux et la FDAAPPMA24 sur l'Isle à Trélissac

Des opérations de repeuplements ciblées sont également effectuées par nos soins pour certaines espèces (brochet notamment). Elles constituent un complément écologique et halieutique indispensable à leur maintien au sein de l'écosystème aquatique

Ce travail d'alevinage que nous réalisons sur les grands cours d'eau cyprinicoles de Dordogne ne se résume pas à la mise à l'eau brutale de poissons issus de pisciculture, mais plutôt à une tentative de répondre avec mesure et réflexions aux besoins de nos rivières et de nos pêcheurs. Ainsi, à l'automne 2024, ce sont plus de 10 000 jeunes brochets de 25 à 30 cm de longueur qui ont été introduits dans les cours d'eau de deuxième catégorie piscicole de notre département.



Jeunes brochets destinés au repeuplement des cours d'eau

Impact de la préation du grand cormoran sur les peuplements de poissons

Depuis la fin des années 1980, le nombre de grands cormorans hivernant en France métropolitaine ne cesse de croître de façon exponentielle : 14 400 individus recensés en 1983 contre plus de 120 000 en 2024 !

Dans notre département ce sont environ 1 500 oiseaux qui passent l'automne et l'hiver et dévorent plus de cent tonnes de poissons.

Cette pression est devenue insupportable pour l'ichtyofaune dont on observe une baisse des densités constante au fil des ans et tout particulièrement depuis l'arrêt des tirs de régulation en 2021. Toutefois, suite à de nombreuses interventions auprès du ministère de l'écologie mais aussi au moyen d'actions en justice, les pêcheurs ont enfin pu faire entendre la voix des poissons et les tirs de régulation de cet oiseau devraient pouvoir reprendre à l'automne 2025 sous certaines conditions...



Dynamique et gestion des populations de silures

Présent dans la Dordogne bergeracoise depuis plus de 30 ans, le silure a désormais colonisé quasiment tous les cours d'eau cyprinicoles du Périgord ainsi qu'une bonne partie des plus grands plans d'eau.

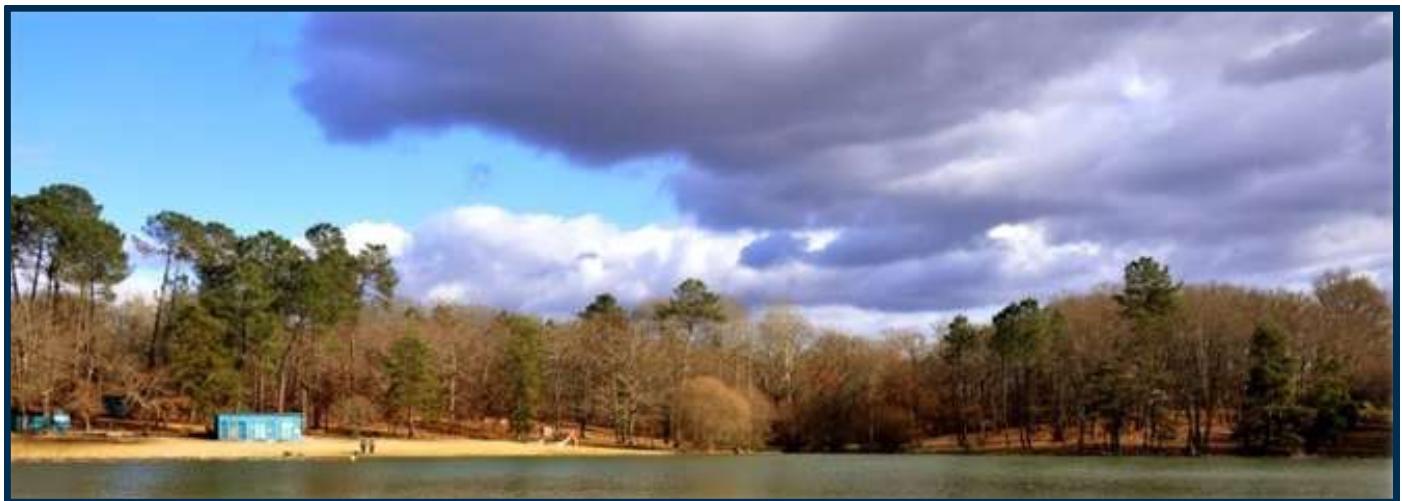
C'est un grand poisson carnassier opportuniste avec une grande adaptabilité alimentaire. Il peut mesurer plus de 2.5m de longueur et vivre plus d'une quarantaine d'année. Son arrivée n'a donc pas été sans conséquence sur les dynamiques des populations de poissons des écosystèmes qu'il colonise. Il est notamment mis en cause dans la régression importante des populations de lamproie de la rivière Dordogne. Plusieurs études scientifiques ont démontré qu'il exerce une prédation très conséquente sur cette espèce.

Ceci a amené l'état à travers le PLAGEPOMI à faire effectuer des pêches expérimentales de régulation de l'espèce qui ont mis en avant la présence d'une forte densité de gros spécimens sur la Dordogne bergeracoise. Un plan de gestion plus global pourrait faire suite à ces récents résultats.



GESTION DES PLANS D'EAU

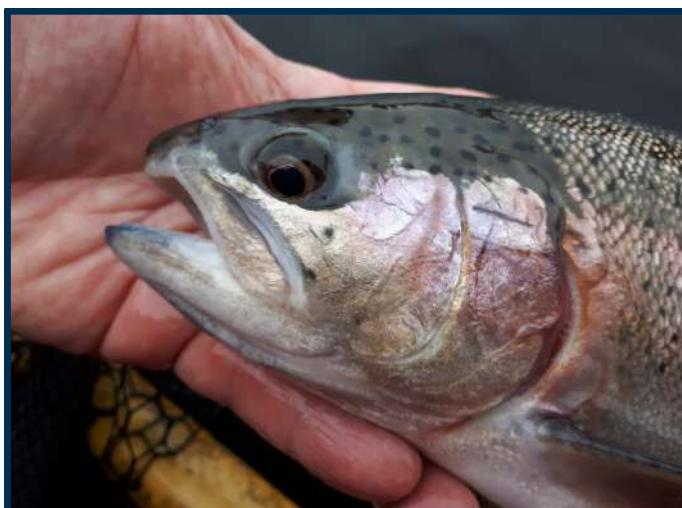
Thierry LE CLEACH



En 2024, les débits souvent importants rencontrés dans les cours d'eau périgordins ont rendu l'halieutisme souvent difficile. Les plans d'eau dont nous assurons la gestion ont permis durant ces périodes de proposer une alternative intéressante à nos adhérents désireux de pratiquer la pêche en toutes saisons et quelque soient les conditions hydrologiques. L'intérêt stratégique de ces sites ne se dément donc pas au fil des ans comme en témoigne le nombre toujours croissant de personnes fréquentant ces plans d'eau.

Repeuplements piscicoles

Au cours de l'automne 2024, le conseil départemental 24, les AAPMAs 24 et notre fédération ont effectué dans les plans d'eau des empoissonnements conséquents. Ainsi ce sont **6 000kg de gardons, 500kg de carpes, 1 000kg de brochets, 3 000kg de truites arc-en-ciel, 800kg de perches, 1 500kg de black-bass et 500kg de tanches** qui ont été introduits dans les étangs que nous gérons directement ou en partenariat avec des collectivités territoriales et des AAPMAs de notre département.



Abaissement et travaux sur les plans d'eau de la Jemaye et du Tuquet



Afin de pouvoir réaliser des travaux d'étanchéité sur la petite digue qui sépare le Grand étang de La Jemaye et le plan d'eau du Tuquet, le conseil départemental de la Dordogne a fait effectuer un abaissement d'environ 4 mètres du niveau du grand étang.

Cette opération réalisée durant l'automne 2024 a impliqué une fermeture de la pêche depuis le mois de septembre jusqu'au 14 janvier 2025.

A cette occasion, comme sur d'autres plans d'eau appartenant au conseil départemental, nous avons fait construire trois grandes cages immergées qui permettront aux poissons de se protéger contre les oiseaux piscivores notamment le cormoran.

Aménagement de la cale à bateaux du plan d'eau Rouffiac

Dans le but de faciliter la mise à l'eau des embarcations de pêche sur la plan d'eau de la base de loisirs de Rouffiac, le conseil départemental de la Dordogne, propriétaire du site a procédé, à notre demande, à l'installation d'un ponton flottant.

Cette infrastructure qui jouxte la rampe de mise à l'eau permet désormais un accostage plus sécurisé des bateaux.

Elle a été mise en place en mai 2024 juste avant l'ouverture de la pêche des carnassiers sur l'ensemble des plans d'eau du conseil départemental.



Tourisme pêche sur le plan d'eau de Saint Estèphe

Le plan d'eau de Saint Estèphe fait l'objet depuis plusieurs années d'une gestion halieutique spécifique. En effet, depuis la fin du mois d'octobre jusqu'à la mi-mars de l'année suivante, un "réservoir truites" est en place et seules les pêches à la mouche et aux leurres avec remise à l'eau obligatoire des truites sont autorisées.

Le succès de cette formule ne se dément pas au fil des ans et des pêcheurs viennent parfois d'assez loin pour pratiquer la pêche à la truite sur ce plan d'eau.

C'est pourquoi, une convention a été passée avec la SEMITOUR qui loue des logements (au sein de la maison Rebière) situés en bordure immédiate du plan d'eau afin de proposer un pack location **appartement + bateau** aux pêcheurs désireux de passer plusieurs jours sur le site.



Ouverture de la pêche sur le plan d'eau de Neufont à Vergt

Les travaux initiés en 2020 par la communauté d'agglomération du Grand Périgueux sur la base de loisir du plan d'eau de Neufont sont définitivement achevés.

Il a donc été possible de permettre à nouveau l'halieutisme sur le site à partir de mai 2024.

La règlementation de la pêche demeure inchangée a savoir "réservoir truites et leurres" depuis la fin octobre jusqu'à la mi-mars de l'année suivante et pêche type deuxième catégorie piscicole durant le printemps et l'été.

Gestion halieutique des étangs du domaine du Bûcher

La fédération des chasseurs de la Dordogne s'est récemment portée acquéreur d'un vaste domaine naturel situé au nord de Périgueux sur la commune de Château L'Evêque.

Cette propriété de près de 200 hectares comprend plusieurs plans d'eau dont les trois principaux sont d'une superficie comprise entre 3 et 8 hectares.

Une convention de mise à disposition des ces plans d'eau devrait bientôt être signée entre nos deux fédérations afin de pouvoir prochainement livrer ces étangs à la pêche de façon progressive et thématique.



Labellisation pêche "famille" des étangs de La Jemaye et de Gurson

Suite à l'émission d'un avis favorable de la Fédération Nationale Pêche concernant la labellisation "Pêche Famille" des pans d'eau de La Jemaye et de Gurson, nous allons prochainement organiser une visite du comité régional de labellisation afin de valider définitivement ces qualifications.

Des panneaux signalétiques et informatifs seront ensuite installés sur place et sur les voies menant aux plans d'eau. Une communication numérique sera également opérée via notre site internet fédéral et via la plateforme nationale www.generationpeche.fr.



SENSIBILISATION ENVIRONNEMENT & MILIEUX AQUATIQUES

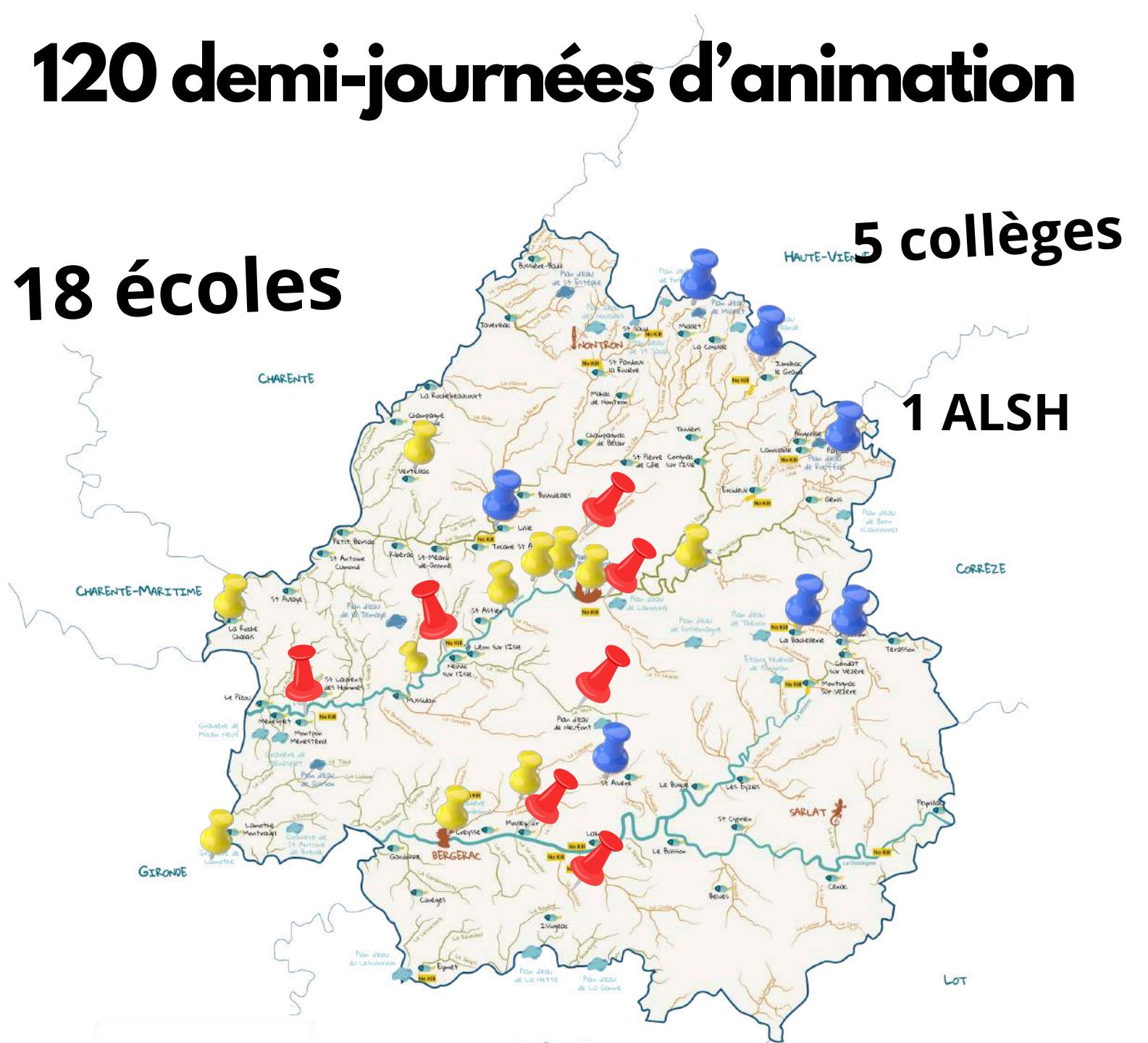
Pauline GUIBAL

120 demi-journées d'animation

18 écoles

5 collèges

1 ALSH

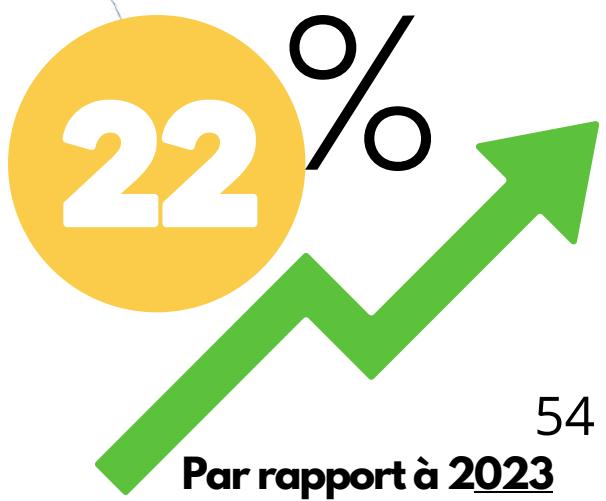


3 270 jeunes sensibilisés au milieu aquatique

Programme 2023

Programme 2023/2024

Nouvelles écoles 2024



• AIRES TERRESTRES FLUVIALES ÉDUCATIVES (ATFE)

La fédération de pêche, représentée par l'administratrice Pauline GUIBAL, a été désignée comme structure référente dans la mise en place de deux aires éducatives fluviales en Dordogne, dispositifs innovants depuis septembre 2023, impliquant des classes, proposés et coordonnés par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) :

- **ATFE sur le Caudeau avec une classe de l'école du Bout des Vergnes de Bergerac ;**
- **ATFE sur la Dordogne avec l'école de Saint Seurin de Prats.**

L'enseignant, avec le soutien de la structure référente, amène les élèves à construire un projet de gestion participative.

Le référent intervient pendant 2 ou 3 ans pour solliciter son réseau d'acteurs du territoire et mettre à disposition des animations.

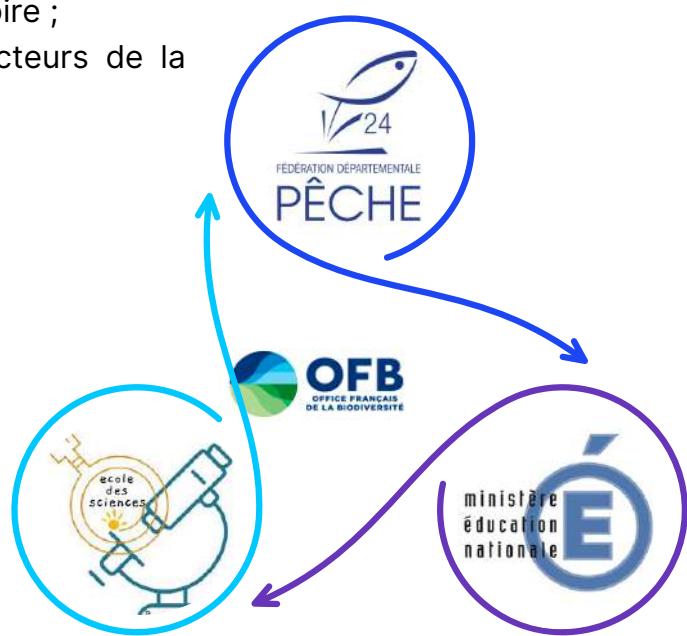
En moyenne, 10 demi-journées par an sont consacrées au travail, sur le terrain ou en classe. Le projet est financé à hauteur d'environ 4 000 euros par an par l'OFB et par aire éducative.

Les grands objectifs des aires éducatives sont :

- Former les plus jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable ;
- Reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire ;
- Favoriser le dialogue entre les élèves et les acteurs de la nature (usagers, acteurs).



L'École des Sciences de Bergerac est le centre de ressources départemental dédié aux sciences qui accompagne les projets scientifiques avec les classes, notamment en éducation au développement durable (EDD). L'EDS participe à la mise en place d'Aires Terrestres Éducatives impliquant activement les élèves dans la préservation de la biodiversité locale.



• ATFE ÉCOLE DE SAINT SEURIN DE PRATS : RETOUR D'EXPÉRIENCE

Depuis septembre 2023, suite à la rencontre entre Pauline GUIBAL et Madame PAUL de l'AAPPMA de Lamothe Montravel et à la demande de l'Éducation Nationale de mettre en œuvre des aires terrestres fluviales éducatives, nous sommes intervenus chaque mois en classe et sur le terrain.

Les animations ont été variées de septembre à juin : découverte de la Dordogne au pont de Pessac, connaissance des poissons à l'aide de peluches, construction d'affiches sur la faune aquatique pour la Fête de la rivière, alevinage de smolt avec l'association MIGADO, participation à un inventaire piscicole sur le cours d'eau le Grand Rieux, découverte de la microfaune aquatique.

La programmation a été adaptée à la demande des élèves au fur et à mesure des séances. Nous avons été confrontés à une météo défavorable pour accéder directement à la rivière Dordogne.

En 2025 nous allons continuer dans ce programme par des visites de sites appartenant à la fédération de pêche (site de Valojoulx et salmoniculture de Mouleydier).



Stéphane GICQUEL, directeur de l'école de Saint Seurin de Prats nous a fait part de son retour d'expérience : *“proximité et investissement de la fédération de pêche, apport scientifique de qualité, relations entre élèves, enseignants et parents excellentes”*. Le travail et le soutien de la fédération sont appréciés : *“contact régulier et préparation des séances de qualité”*.

• ATELIER SCIENTIFIQUE AU COLLÈGE MONTAIGNE (PÉRIGUEUX)

Le collège Michel de Montaigne à Périgueux est reconnu pour son engagement dans la promotion des sciences auprès de ses élèves.

Parmi les initiatives proposées, un atelier scientifique est mis en place en partenariat avec la fédération de pêche de la Dordogne depuis 2023.

Pour la deuxième année, une classe de 4^e participe au projet.

Ce projet comprend la découverte de la rivière Isle, de sa biodiversité, des enjeux de sa protection, ainsi que des manipulations en laboratoire scientifique et l'utilisation d'outils statistiques (en lien avec le lycée Bertrand de Born).

Il vise à sensibiliser les élèves à l'environnement local et à la démarche scientifique.



• FÊTE DE LA SCIENCE 07-11 OCTOBRE 2024



Dans le cadre de la Fête de la Science sur le thème "Océan de savoirs", la fédération de pêche de la Dordogne a été conviée à participer et à proposer des ateliers ludiques sur les bio-indicateurs de la rivière.

Les animateurs sont allés à la rencontre des élèves du collège Jean-Moulin de Coulounieix-Chamiers ainsi que du collège La Roche Beaulieu d'Annesse et Beaulieu.

Pour le grand public un atelier a été proposé à la Roche Chalais.

• PARTENARIAT LYCÉE AGRICOLE LE CLUZEAU (SIGOULÈS)

La fédération de pêche de la Dordogne a été sollicitée pour développer un partenariat dans le cadre de la rénovation du diplôme d'enseignement dans le Module d'Adaptation Professionnelle halieutique.

Des rencontres ont eu lieu pour définir l'option sur la pêche et la gestion des milieux, dès la 5^{ème}. Une première sortie de terrain aura lieu en mai 2025 à Valojoulx.

• LES ÉTANGS DE VALOJOUUX

Situés près de Montignac-Lascaux, les étangs de Valojouux forment un grand site de 12 hectares. Ils sont dédiés à la pisciculture et à l'approvisionnement en poissons des différents sites de pêche, mais aussi à l'accueil des différents publics.

Les techniciens animateurs organisent chaque année des ateliers pour les scolaires ainsi que des visites du site.

En 2024, de juin à septembre, le site a accueilli des classes de l'école de Chancelade, du collège de Vergt et du collège de la Force ainsi que des visiteurs dans le cadre de "l'été actif".

Les animateurs de la fédération de pêche proposent un cahier de découverte sans cesse amélioré, qui permet aux enfants de connaître la biodiversité tout en s'amusant.

QUIZZ à Valojouux !
Plusieurs réponses sont possibles à chaque question ...



Quelle surface représentent les étangs ?

- 34 hectares (= 40 terrains de foot)
12 hectares (= 120 piscines olympiques)
22 hectares (= 850 terrains de tennis)



A quoi sert la scalimétrie ?

- Evaluer l'âge d'un poisson
Mesurer la hauteur de l'eau des bassins
Evaluer la vitesse des escargots



D'où proviennent les écrevisses envahissantes ?

- De la Belgique
Du Groenland
Des Etats-Unis d'Amérique



Quel animal possède une carapace bombée ?

- L'escargot
La cistude
L'écrevisse



Quelle est l'importance des gammarides dans le ruisseau ?

- Indicateurs de la qualité de l'eau
Maillons de chaînes alimentaires
Aucune importance



Que devient le plastique dans l'eau au fil du temps ?

- Il s'évapore avec l'eau
Il se dissout dans l'eau
Il se dégrade et reste invisible



D'où vient l'eau des bassins ?

- Du robinet
De la pluie
Du ruisseau



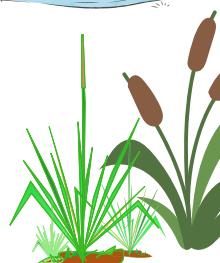
Que viennent faire les oiseaux sur le site ?

- Se reproduire
Se nourrir
Hiverner



Quels sont les rôles de la roselière (= l'ensemble des roseaux) ?

- Zone de refuge
Zone de reproduction
Amélioration de la qualité de l'eau



• RENCONTRES RÉGIONALE EEDD ALLAS-BOCAGE (CHARENTE MARITIME)



La fédération de pêche de Charente Maritime, a accueilli les 17 et 18 octobre, l'ensemble des acteurs de l'éducation à l'environnement (FDAAPPMA, Région, IFREE, professionnels de l'éducation).

La matinée a commencé par un tour de table et la présentation d'animations et d'outils pédagogiques pour renforcer l'éducation à l'environnement.

Les nouveaux objectifs, orientés vers un accompagnement collectif des transitions, ont été présentés par la chargée de mission Néo Terra (éducation à l'environnement et à la transition écologique des territoires).

Ces présentations ont permis l'élaboration d'un programme d'actions co-construit par les douze FDAAPPMA, permettant de décliner de manière opérationnelle cette nouvelle stratégie au regard des enseignements apportés par les intervenants.

Les échanges entre fédérations ont été fructueux et doivent se poursuivre pour 2025.

COMMUNICATION & PROMOTION DU LOISIR PÊCHE

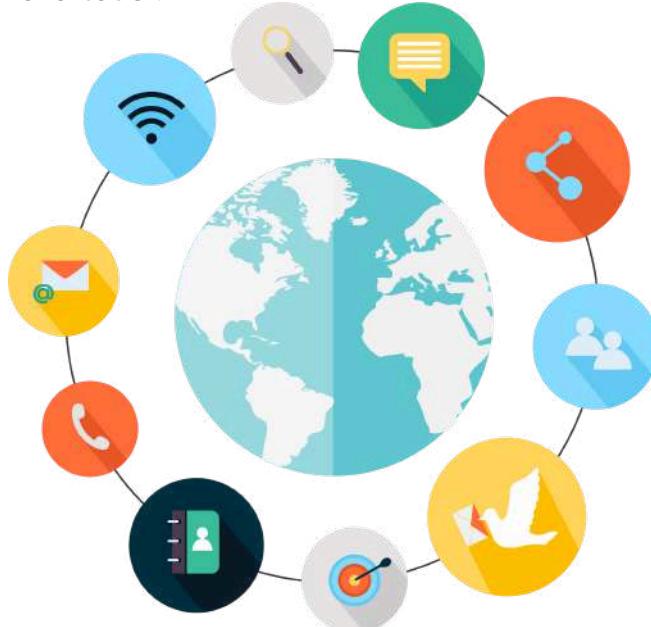
Jean-Marc GAROT

La communication, comme vous le savez, est au cœur de toute organisation dynamique et efficace. Cette année, notre commission a travaillé avec ardeur pour renforcer ces liens et pour valoriser l'image ainsi que les actions de notre structure, tant en interne qu'en externe. Nous allons dérouler à travers ce compte-rendu nos actions 2024.

Je souhaite mettre en avant une action phare de cette année 2025. L'organisation du « Festival Pêche 2025 », qui a exigé un investissement considérable en termes de coordination, de logistique et de communication.

A ce sujet, je tiens à exprimer ma plus profonde gratitude envers les membres de la commission communication & promotion du loisir pêche. Leur dévouement, leur créativité et leur professionnalisme ont été essentiels à nos succès cette année et dans la mise en œuvre du « Festival Pêche 2025 ». C'est un privilège de collaborer avec une équipe aussi talentueuse et passionnée.

Merci à tous !





Festival Pêche

4-5 & 6 juillet
2025

Présentation du projet

Pour la **première fois en France**, un événement entièrement dédié à la pêche voit le jour !

Rendez-vous au **Château des Izards à Coulounieix-Chamiers** les 5 & 6 juillet 2025 pour le *Festival Pêche Dordogne-Périgord* !

Organisé par la Fédération de Pêche de Dordogne, ce festival s'annonce comme un **moment fort, réunissant des partenaires, des passionnés, des curieux et des familles** autour d'un **programme riche et diversifié**.

Pour les **18 000 pratiquants** du département et les centaines de **bénévoles d'AAPPMA** engagés dans la protection de nos cours d'eau, il était devenu important de créer une **occasion unique** de célébrer cette **passion commune** !

La Fédération de pêche de dordogne a souhaité, à travers ce grand projet, offrir à ces acteurs une visibilité à l'échelle du département et au-delà, tout en sensibilisant le public à la préservation de nos milieux aquatiques.

Le Festival Pêche Dordogne-Périgord proposera un **programme complet** pour tous les âges et tous les niveaux d'expérience. Les visiteurs pourront profiter de **nombreuses animations**, découvrir des **conférences** en avant-première, de **nouvelles techniques** et **équipements de pêche**, assister à des **démonstrations** en direct et même participer à des **ateliers**. Des **invités surprises** viendront ponctuer ces journées. Il sera aussi l'occasion pour **33 AAPPMA** du département de venir **présenter et valoriser leur territoire**.

En complément de l'aspect pédagogique, ce week-end se veut être un rendez-vous **festif** où la **convivialité** sera à l'honneur. Des **concerts** en plein air rythmeront les soirées du vendredi et samedi et des espaces de **restauration variés** permettront de goûter aux saveurs locales tout en partageant de chaleureux moments.

Un rendez-vous à ne pas manquer !



Festival Pêche

DORDOGNE PÉRIGORD

ENTRÉE LIBRE

5 & 6

Juillet 2025

CHÂTEAU DES IZARDS

Coulounieix-Chamiers

DÉCOUVREZ
LA BIODIVERSITÉ
NOS RIVIÈRES
LA PÊCHE

Producteurs locaux

Buvette / Restauration / Tombola

FÉDÉRATION DE PÊCHE DE LA DORDOGNE : 05.53.06.84.20

Dès 9h

Activités & jeux +

Conférences & débats +

Initiation à la pêche +

Personnalités & influenceurs +

Soirées bandas (4 et 5 à 19h) +

Un bateau à gagner !!!



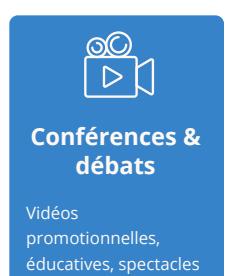
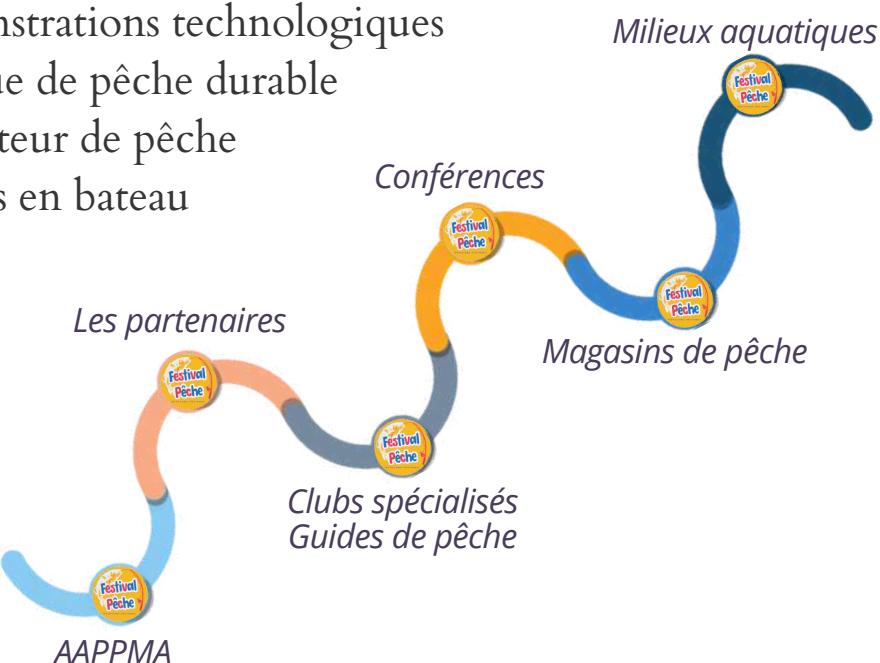
62
PÉRIGUEUX
capitale du
PÉRIGORD

Biodiversité & milieux aquatiques

- Vendredi dédié aux écoles
- Stands d'informations (AAPPMA + syndicats + PNR)
- Rôle des associations
- Réduction des déchets
- Rivière artificielle
- Espèces emblématiques
- Remorque aquarium
- Maquette bassin versant
- Ateliers biodiversité : Rôle des espèces dans l'écosystème
- Importance des zones humides
- Impact des activités humaines
- Activités “écoulement de l'eau” (MIGADO + PNR)
- Spectacle “Un cours d'eau... Ou l'aventure de deux gouttes”
- Conférences & débats (personnalités)

Halieutisme

- Professionnels du monde halieutique et de l'environnement
- Initiations et perfectionnement pour enfants et adultes
- Démonstrations technologiques
- Pratique de pêche durable
- Simulateur de pêche
- Balades en bateau



- **VENDREDI 04 JUILLET** (Entrée gratuite)
 - 18H00 : Ouverture du festival
 - 19h00 : Soirée BANDAS & DJ / buvette / restauration
- **SAMEDI 05 JUILLET** (Entrée gratuite)
 - 09h00 : Ouverture du festival
 - 10H00 : Pièce de théâtre (tout public)
Troupe l'Escapade : "Un cours d'eau...Ou l'aventure de deux gouttes d'eau en classe de voyage"
 - 11H00 : Inauguration du Festival
Jean-Michel RAVAILHE, président FD24
 - 14H30 : Continuité écologique
Charlie Pichon & Gilles Boeuf
 - 16H00 : Comment aborder un milieu inconnu ?
Tom Couchoud & Tanguy Marlin
 - 17H30 : Le monde de la compétition
Charlie Touche & Baptiste Verger
 - 19h00 : Soirée BANDAS & DJ / buvette / restauration
 - 20H00 : Film "J'irai Pêcher Chez Vous" Périgord
Avant-première "La pêche et les Poissons"
Dédicaces de Julien Mathien & Olivier Naimi
- **DIMANCHE 06 JUILLET**
 - 09H00 : Ouverture du festival (entrée gratuite)
 - 10H00 : Quelle pêche pour demain ?
Jean-Christophe Bout & Tom Couchoud
 - 11H00 : Les nouvelles technologies dans la pêche
Pochon SA : Benjamin Biau & Arnaud Rizzi
 - 14H30 : Comment aborder un milieu inconnu ?
Tom Couchoud & Tanguy Marlin
 - 15H45 : Film "J'irai Pêcher Chez Vous" en Périgord
Avant-première "La pêche et les Poissons"
Dédicaces de Julien Mathien & Olivier Naimi

NOS PARTENAIRES



03

Un évènement festif

“ Réunir des passionnés, des partenaires, des curieux et des familles autour de nos valeurs et de notre passion ”

Pour les enfants



Pour les familles



Pour les souvenirs



GRATUIT

SOIREE BANDAS



vendredi et samedi
4 & 5 JUILLET



Restauration et buvette sur place

HEURE : dès 18h00 MUSIQUE : Bandas

LIEU : Château des IZARDS (24660) ⁶⁶

La communication

Péribus

Presse écrite

Flash info

Radio

Panneaux

Magazines

CD 24

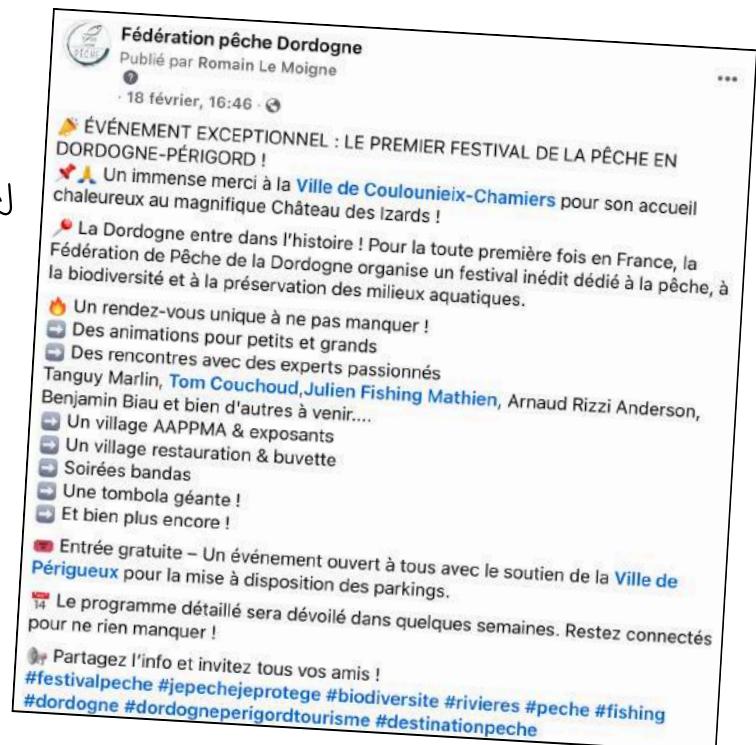
Ville Périgueux

Ville Coulounieix

Magasins

Office tourisme

Réseaux sociaux



618 000 vues
1600 partages
300 commentaires⁶⁷



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Dordogne
PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr

COULOUNIEIX
CHAMIERES

PÉRIGUEUX
capitale du
PÉRIGORD

eAU
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

BERGERAC SUD DORDOGNE
laCAB



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



EPIDOR

Etablissement Public Territorial
du Bassin de la Dordogne

PARC
NATUREL
RÉGIONAL
Périgord-
Limousin

LE GRAND
Périgueux
Communauté d'Agglomération

EDF
FÉDÉRATION NATIONALE
PÊCHE



Chasseurs
de DORDOGNE
Passion nature



MIGADO
Migrateurs Garonne Dordogne
Charente Seudre



SRB Dronne



SMBVWD

SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN DE L'ISLE



MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
Formation par alternance
Périgueux

LE CLUZEAU
DE LA 6^{ME} AU BTS

DL

SUD
OUEST
Wit

la pêche
et les poissons

Cheval Nature
en Périgord Vert



MERCURY

Ultimate
FISHING



DECATHLON

SAKURA

SILUREACCESS.COM
SILURE & ACCESSOIRES LOISIR PÊCHE



DORDOGNE
MATTHIAS PARRE
FLYFISHING GUIDE

Aux Plumes d'or Elle



Pêcheur des Hautes Terres

AP
POCHON

RVV
RADIO VALLÉE VÉZÈRE
TERRASSON 104.4 | SARLAT 98.5

PERIGORD
CHASSE
PÊCHE



- **LA COMMUNICATION "PAPIER"**

- **Guide de pêche 2025**

Toujours conçu en interne, le dépliant « Pêcher Dordogne Périgord 2024 » a été édité en 23 000 exemplaires soit 3 000 de plus que l'année précédente en prévision du festival.

- **LA COMMUNICATION “NUMÉRIQUE”**

- **Site internet**

Opérationnel depuis le 1er juillet 2023, le nouveau site internet de la fédération avait terminé cette année-là avec 75 049 visites. En 2024, il a connu une hausse de fréquentation de 22,2% avec 91 681 visites.

Parmi les pages les plus consultées, nous retrouvons la carte interactive (71 925 vues), la page APPMA (19 496 vues) et la page poissons (12 514 vues).

- **Réseaux sociaux**

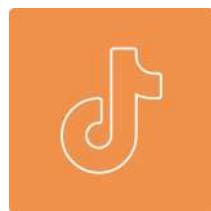
Le dynamisme de notre communication via les réseaux sociaux continue de s'illustrer par une augmentation constante de nos “followers”.



Facebook
8300 followers
+12,16%



Instagram
1313 followers
+21,12%



TikTok
460 followers
+204,63%



Youtube
466 abonnés
+10,42%

• LA COMMUNICATION "VIDÉO"

• J'irai Pêcher Chez Vous (JPCV)

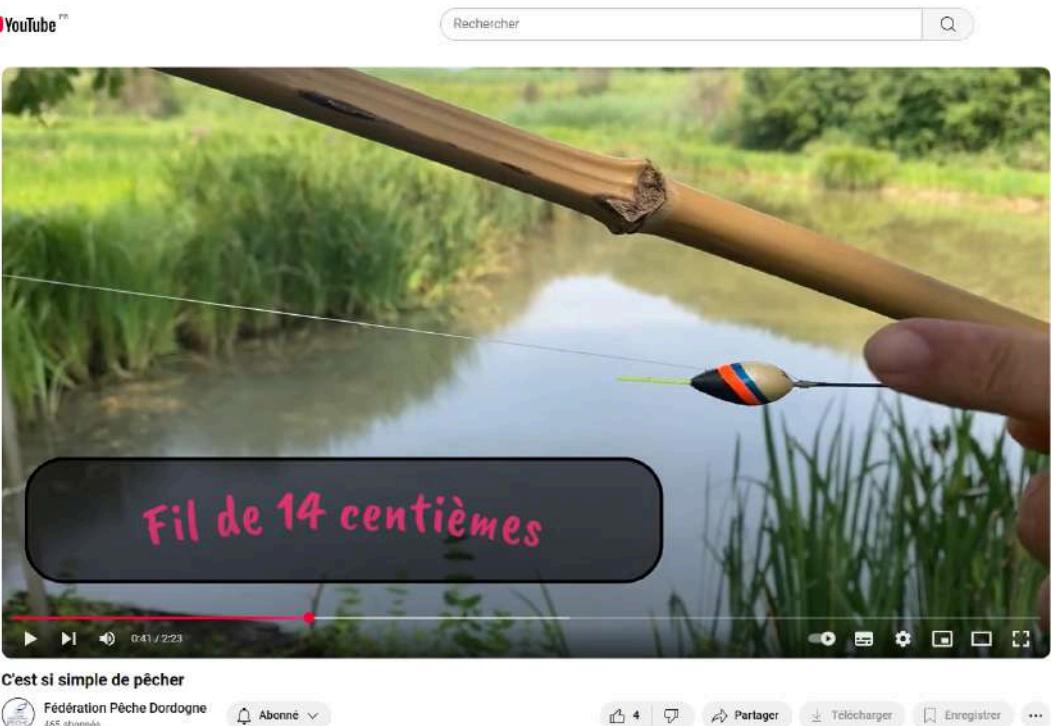
Un nouvel épisode de l'émission JPCV a été tourné dans notre département. Durant une semaine, Julien MATHIEN a descendu la rivière Dordogne sur plus d'une trentaine de kilomètres à la recherche des beaux carnassiers. Nous ne l'avons pas déçu, son record a été battu !

Diffusion en avant-première lors du Festival Pêche en présence de l'équipe de La Pêche et les Poissons !



• Vidéo "pêche au coup"

Venant en complément du triptyque "C'est si simple de pêcher en Dordogne", cette vidéo tutorielle explique comment se mettre facilement à la pêche au coup.



• "Mais c'est quoi ? Le suivi thermique"

Sous la forme d'une vidéo très courte, elle décrit de façon simple et accessible le travail que nous menons sur les relevés thermiques de nos cours d'eau.



• LA COMMUNICATION "AU BORD DE L'EAU"

• Panneaux d'information pêche

Afin d'informer toujours au mieux les pêcheurs, l'installation de la signalétique "pêche" se poursuit sur les différents parcours gérés par nos structures associatives de la pêche de loisir.

Sont désormais équipés :

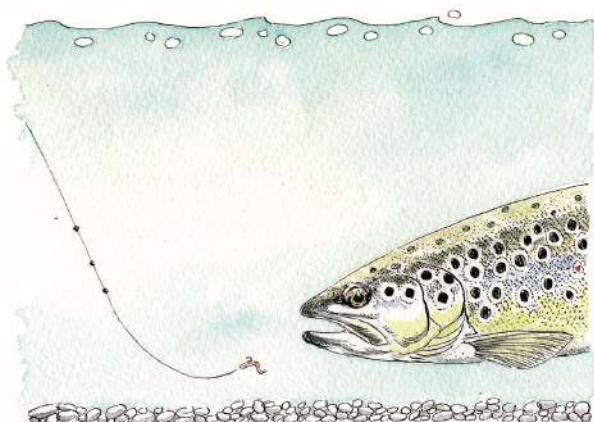
- le plan d'eau de Saltgourde à Marsac-sur-l'Isle ;
- le parcours du Pont Vieux sur l'Auvézère à Payzac ;
- le parcours de gracion carnassiers sur l'Isle de l'AAPPMA de Neuvic-sur-l'Isle ;
- le plan d'eau de Neufont à Saint-Amand-de-Vergt ;
- le plan d'eau de Lamoura à Boulazac-Isle-Manoire.

• LA COMMUNICATION "AU CONTACT DU PUBLIC"

• Stages pêche 2024

Trois stages pêche permettant de (re)découvrir différentes techniques ont été organisés par la Fédération :

Stage pêche au toc



Dates : 25 et 26 avril 2024

Rivière : Dronne

Lieu : Saint-Pardoux-la-Rivière

Nombre de participants : 10

Stages pêche les pieds dans l'eau



Dates : 17 juillet et 02 août 2024

Rivière : Dronne

Lieu : Tocane-Saint-Apre

Nombre de participants : 6 et 8

Par manque de temps, les très prisés stages pêche "carnassiers" n'ont pas pu être organisés mais leur retour est d'ores-et-déjà prévu pour 2025 !

• Vitalsport Périgueux 2024

Les techniciens de la Fédération ont une nouvelle fois participé au Vitalsport organisé par Décathlon le week-end des 07 et 08 septembre.

Malgré une météo ayant influé négativement sur la fréquentation, "seulement" 5 000 visiteurs, notre stand a accueilli 205 personnes (350 en comptant les doubles voire triples passages au simulateur de pêche).

Résultats : des échanges intéressants avec les pêcheurs et non pêcheurs, quelques cartes de pêche "vendues", des candidats aux APN et à nos stages pêche ainsi que des inscriptions d'établissements scolaires à notre programme d'animations !



5 000
VISITEURS

• **TOURISME PÊCHE**

• Hébergements Pêche

Trois nouveaux hébergeurs ont obtenu la qualification "Hébergement Pêche" cette année : le gîte communal "Floridorlot" à Florimont-Gaumier (1), celui de la Ferme des Gars d'Eaux à Saint-Jory-de-Chalais (2) et le camping de Neufont à Saint-Amand-de-Vergt (3).



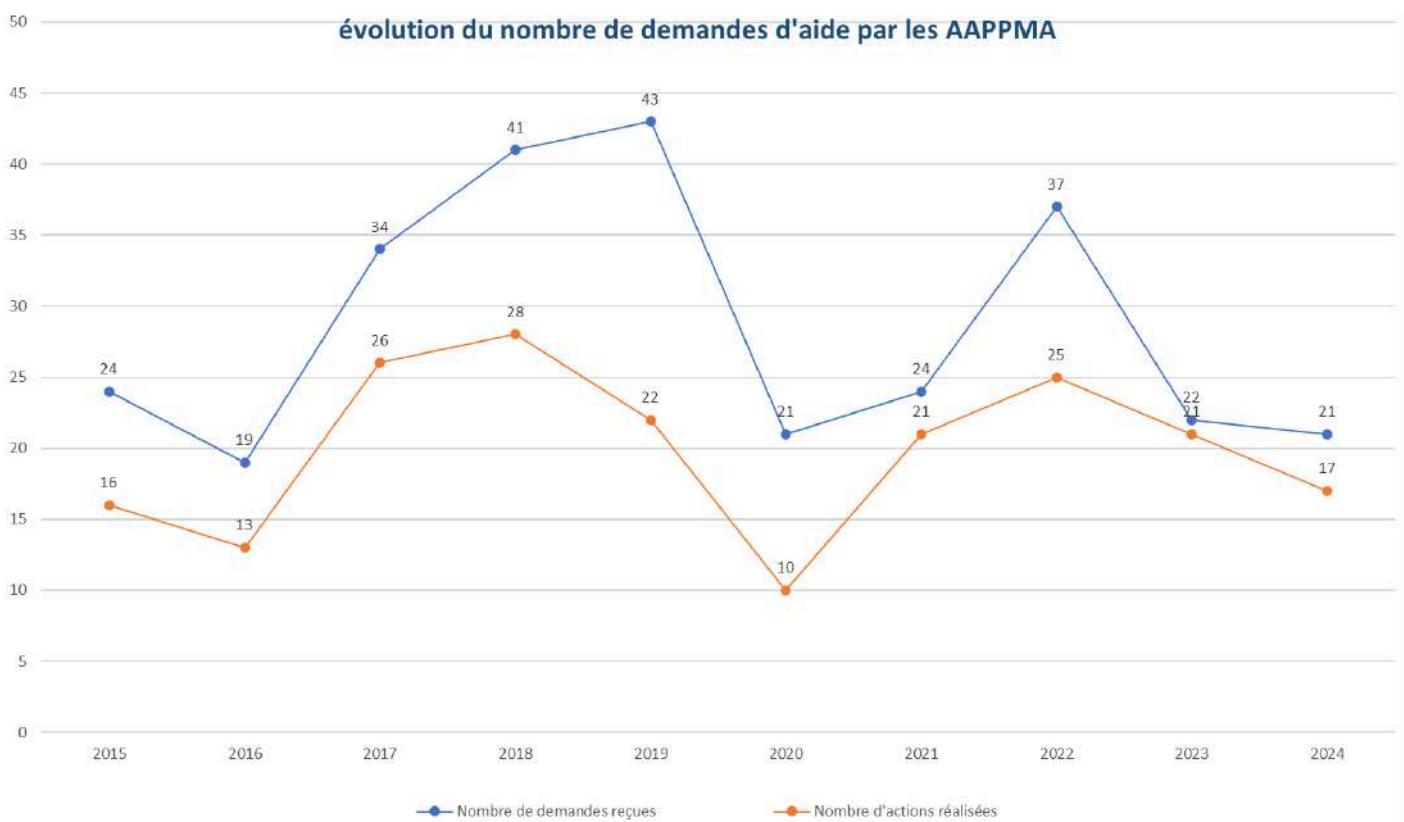
AMÉNAGEMENTS PISCICOLES & HALIEUTIQUES

JEAN-MICHEL RAVAILHE

Les aspects environnementaux et halieutiques constituent les deux axes d'efforts de nos actions en matière d'aménagements et de restauration des cours d'eau.

Désormais, face au dérèglement climatique et aux problématiques générales liées à l'eau, nos interventions se tournent davantage sur la protection et la restauration des fonctionnalités de nos milieux aquatiques sans pour autant négliger les aménagements halieutiquement structurants.





Malgré une année 2024 particulièrement pluvieuse, rendant souvent les conditions de travail compliquées, les bénévoles d'AAPPMA ont œuvré de façon efficace dans la gestion et l'entretien de leur territoire. L'année 2024 est marquée, comme l'année précédente, par un excellent taux de réalisation des travaux ayant fait l'objet d'une demande d'aide financière.



Crédit photos : AAPPMA Les Eyzies

- RÉPARTITION DES TRAVAUX

2021



2022



2023



2024



Comme les années précédentes, nous pouvons observer que la majorité des travaux réalisés par les AAPPMA concerne la gestion de la végétation rivulaire. Ces travaux consistent généralement à favoriser l'accessibilité des abords des cours d'eau tout en ayant une gestion sélective des embâcles et favoriser ainsi l'écoulement de l'eau. Ces travaux sont généralement réalisés par les bénévoles eux-mêmes, mais parfois, les AAPPMA font appel à une aide extérieure (entreprises spécialisées, de réinsertion...).

En outre, il est intéressant de noter une augmentation significative du pourcentage de travaux en faveur du peuplement piscicole (28% des demandes). Ces travaux sont généralement des actions de diversification d'habitat (pose de petits blocs, réalisation de banquettes, de frayères...). Ces actions sont parfois l'occasion d'un travail multi partenarial entre les AAPPMA, les structures à compétence GEMAPI et la Fédération, comme ce fut le cas pour les aménagements du Blâme ou bien encore du Vimont.

Pour compléter ce travail de coopération entre les syndicats de rivière et les structures associatives pêche, il est organisé depuis maintenant plusieurs années des réunions d'information entre elles.

Enfin, comme troisième « catégorie » de travaux réalisés par les AAPPMA, nous encourageons les aménagements halieutiques. La plupart consiste à l'ouverture de postes de pêche en cours d'eau ou en plan d'eau. Parfois, des aménagements plus structurants sont mis en œuvre : pose de pontons de pêche, réalisation de cales de mise à l'eau...

• **PROGRAMME DE CALES DE MISE À L'EAU, HALTES NAUTIQUES ET PONTONS PECHE**

Le programme de création ou réfection de cales de mise à l'eau s'est poursuivi cette année. A cela s'ajoutent également la pose de pontons et l'aménagement de haltes nautiques.

- Lancement du programme des cales sur la haute Dordogne, avec comme première phase celles de Cazoulès et de Saint Julien de Lampon.
- Une réflexion pour améliorer la fonctionnalité des pontons pour personnes à mobilité réduite.
- Le lancement de la création, avec acquisition foncière, d'une cale sur la commune de Montpon-Ménestérol, sur le bief en aval de la base de loisirs de Chandos.
- L'équipement d'un ponton sur les plans d'eau de Fossemagne, Mauzac, et Montpon-Ménestérol.
- Prolongement de la cale de mise à l'eau de Trémolat pendant l'abaissement du bief de Mauzac.



Travaux en cours de la cale de Montpon-Ménestérol



Ponton PMR, Fossemagne

• TRAVAUX DE RECHARGE GRANULOMÈTRIQUE

”

La **recharge granulométrique** d'un cours d'eau par la mise en place de banquettes minérales est une technique d'aménagement utilisée pour **améliorer l'hydromorphologie** du lit et **restaurer les habitats aquatiques**. Elle vise à :

- Restaurer la dynamique naturelle du transport sédimentaire
- Améliorer l'habitat piscicole et des zones de frayères
- Favoriser la diversification des écoulements
- Lutter contre l'incision du lit
- Stabiliser les berges et limiter l'érosion excessive

La recharge granulométrique par banquettes minérales est une solution efficace pour restaurer les cours d'eau dégradés. Elle permet d'améliorer l'hydrodynamisme, la qualité des habitats et la reproduction des poissons tout en limitant l'érosion.

”

Au cours de l'année 2024, plusieurs chantiers de recharge granulométrique ont été réalisés sur les cours d'eau périgordins. Ces travaux ont été conduits par des syndicats de rivière en collaboration technique et financière avec les structures associatives de la pêche de loisir. Cette collaboration essentielle permet la mise en œuvre de projets ambitieux, offrant une forte valeur ajoutée environnementale, notamment pour la faune piscicole.

Parmi ces réalisations, la poursuite des travaux sur le Vimont mérite d'être soulignée. Menée conjointement par le Syndicat Vallée Vézère, l'AAPPMA des Eyzies et la fédération, cette opération a permis d'aménager plus de 600 mètres de cours d'eau, principalement par l'installation de banquettes minérales.

Des travaux similaires ont également été réalisés sur le Manoire par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle. L'objectif était d'implanter des banquettes minérales afin de réduire la surface d'écoulement en période de basses eaux, favorisant ainsi un habitat plus adapté à la faune piscicole.

Enfin, le Blâme a également connu la poursuite de son aménagement, cette fois-ci sur sa partie amont, avec la réalisation de banquettes minérales visant à réduire la section d'écoulement en période d'étiage. Ce programme a été porté par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle en étroite collaboration avec l'AAPPMA de Cubjac, ainsi qu'un appui technique de la fédération. Ils s'appuient sur les travaux déjà réalisés par l'AAPPMA en 2018 sur un secteur situé plus en aval.



ZOOM SUR ... LES AMÉNAGEMENTS DU BLÂME

Un exemple significatif est l'aménagement réalisé sur le Blâme, où 110 mètres linéaires de cours d'eau ont été restaurés.

Au total, 102 tonnes de calcaire de Cubjac (40-80 mm) ont été mises en place pour structurer le lit du cours d'eau. Les travaux ont nécessité l'installation d'une aire de stockage, la location d'engins légers à chenilles ainsi que l'ajustement précis des banquettes, pour un coût total de 9 500 € HT.

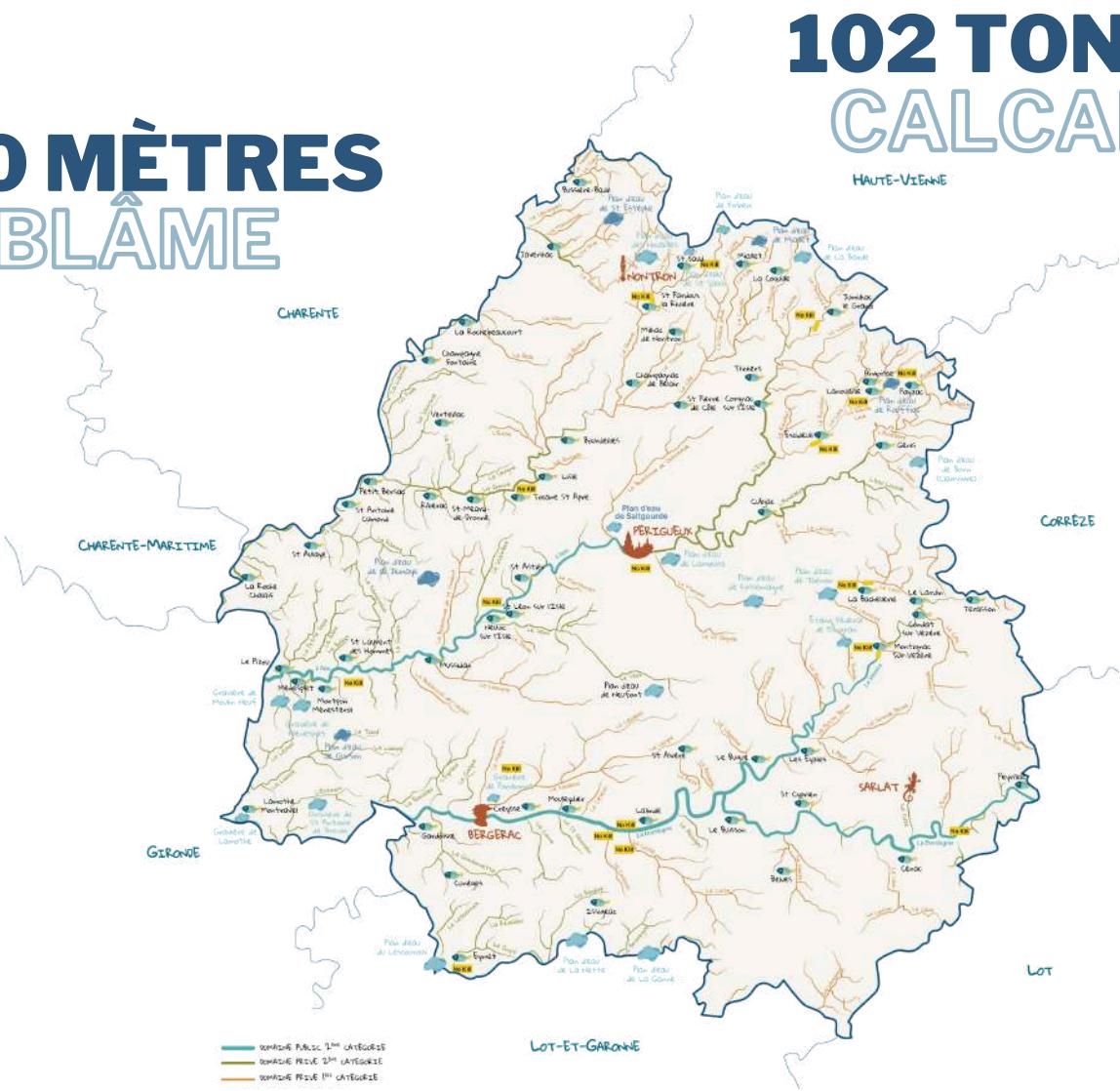
A cela, l'AAPPMA de Cubjac a continué la création de zones de frayères sur tout le long du cours d'eau.

Un suivi piscicole par pêches électriques permettra d'apprécier l'efficacité de ces aménagements, notamment sur l'évolution du peuplement salmonicole.



102 TONNES CALCAIRE

110 MÈTRES BLÂME



QUELQUES PHOTOS DU CHANTIER DE RECHARGE GRANULOMÉTRIQUE DU BLÂME



Evidemment toutes ces actions, sont réalisées depuis de nombreuses années en partenariat avec les AAPPMA, les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le département, les syndicats de rivières, les EPCI à compétence GEMAPI et le PNRPL. Les travaux et opérations, quels qu'ils soient, doivent être réfléchis et conformes à ce que la Loi et les règlements autorisent.

GARDERIE ET RÉGLEMENTATION

Jean-Michel RAVAILHE

Contrôle des pêcheurs par les gardes-pêche particuliers de la brigade fédérale

Plusieurs séries de contrôles ont été effectuées par les gardes-pêche particuliers de la fédération aux 4 coins du département.

Sur plus de 300 pêcheurs contrôlés, le constat est accablant car il en ressort que plus de 20% étaient en infraction, notamment en ce qui concerne la détention de la carte de pêche.

Si la majorité a régularisé sa situation, 7 procès-verbaux ont tout de même été dressés.



Les opérations de police de la pêche seront renforcées en 2025.

Formation garderie

Les modules 1 et 3 ont été dispensés au siège de la fédération par Florent DOHET à 4 futurs gardes-pêche particuliers d'AAPPMA les samedis 16 et 23 novembre 2024.

Une nouvelle session de formation sera organisée en 2025.

Convention Gendarmerie Nationale / FDAAPPMA 24

Déclinaison d'une convention-cadre nationale FNPF / Gendarmerie Nationale, celle-ci a été signée le 07 novembre entre le colonel Jean-Philippe DEMANGE commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Dordogne et Jean-Michel RAVAILHE, président de la FDAAPPMA 24.



Visant à instaurer un partenariat spécifique et local axé sur la technique et l'opérationnel permettant le partage d'informations, d'outils, d'expertise et d'appui à la garderie, elle pourra se concrétiser par :

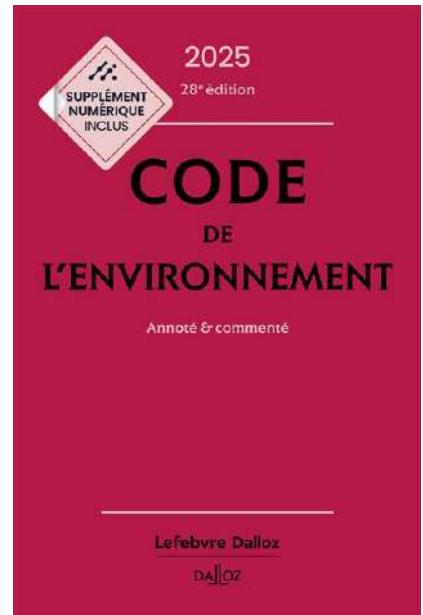
- L'échange d'observations sur la délinquance environnementale « pêche et milieux aquatiques » ;
- L'intervention de la gendarmerie lors de la formation obligatoire des gardes-pêche particuliers en matière de déontologie, techniques d'intervention et de sécurité ;
- L'apport d'un appui technique « réglementation pêche » aux brigades de gendarmerie ;
- L'organisation d'opérations conjointes.

Evolutions réglementaires

La réglementation pêche ne s'appliquant pas sur les eaux closes, les gardes-pêche particuliers ne pouvaient pas y relever les infractions à la police de la pêche. L'article L431-5 du code de l'environnement prévoit que les propriétaires d'eaux closes peuvent demander à ce que la réglementation pêche s'y applique pour une durée minimale de cinq ans.

S'appuyant sur cet article, la fédération a émis, lors de la commission technique du 11 octobre, le souhait de voir les plans d'eau de Firbeix, Fongran, Lamothe-Montravel, Ménesplet et Saint-Antoine-de-Breuilh soumis à la réglementation pêche.

Cette proposition a été validée et est effective depuis le 1er janvier 2025.



La commission technique a également validé la demande de nouveau parcours de gracion salmonidés sur la rivière Dronne de l'AAPPMA de Champagnac-de-Belair. Celui-ci se situe sur la commune de Quinsac au lieu-dit « Chez Nanot ».

MIGRATEURS

Alain DALY

L'AVENIR DES POISSONS MIGRATEURS EN NOUVELLE-AQUITAINE

Un avenir incertain pour les poissons migrateurs.

L'avenir des poissons migrateurs en Nouvelle-Aquitaine, tels que le saumon atlantique, la grande alose, les lamproies et l'anguille, est préoccupant. Les populations de ces espèces connaissent un fort déclin en raison de plusieurs facteurs, notamment :

- l'impact des activités humaines : la pêche professionnelle, les barrages, la pollution et les extractions de granulats affectent gravement leur habitat et leur circulation ;
- la prédateur du silure : l'introduction du silure dans le bassin de la Dordogne dans les années 1980-1990 a entraîné une prédateur accrue sur les poissons migrateurs, particulièrement en pied de barrage et sur les zones de frayères ;
- les changements climatiques : les modifications des conditions climatiques représentent une menace majeure pour ces espèces, qui doivent s'adapter à des environnements en constante évolution,

PERSPECTIVES D'AVENIR

Malgré ces défis, il existe des initiatives visant à préserver et restaurer les populations de poissons migrateurs :

- plans de gestion (PLAGEPOMI) : ces plans, élaborés par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, visent à évaluer les populations, restaurer les stocks et gérer durablement la pêche ;
- pêches expérimentales : un protocole cadre de pêche expérimentale du silure a été mis en œuvre pour limiter son impact sur les poissons migrateurs. Un nouveau protocole sera lancé en 2025 pour renforcer ces efforts ;
- recherches et coopération : des projets comme DiadES1, coordonné par l'IRSTEA, visent à étudier l'impact des changements climatiques sur les poissons migrateurs et à améliorer la coopération transnationale pour leur protection.

CONCLUSION

L'avenir des poissons migrateurs à l'échelle du bassin de la Dordogne dépendra de la mise en œuvre efficace de ces mesures et de la capacité des acteurs concernés à s'adapter aux nouveaux enjeux environnementaux.

Bien que la situation soit critique, des efforts concertés peuvent offrir une lueur d'espoir pour la préservation de ces espèces emblématiques.

Grands migrateurs



Saumon atlantique



Truite de mer



Grande alose



Anguille



MIGADO

STATION DE TUILIERES

Poissons contrôlés à la montaison

Mise à jour : 31/12/2024

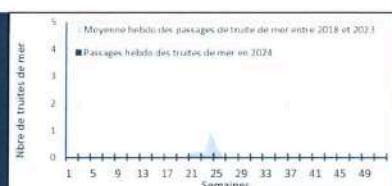
TUILIERES

136

dont 13
piégés pour
Bergerac



0

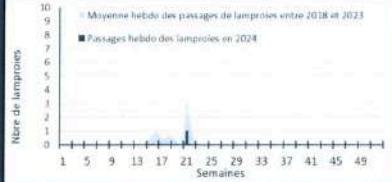


679

dont 13
piégées pour
Bruch



1



161 868
dont
161 496
rampe
spécifique



• **Bilan des franchissements à la station de contrôle de Tuilières**

ANNEES	ALOSES	ANGUILLES ASP + RAMPE	LAMPROIES	SAUMONS	TRUITES DE MER
2001	50 828	45 116	5 093	1 023	310
2002	39 528	33 042	11 435	1 417	224
2003	23 835	33 118	30 265	184	23
2004	30 106	23 724	38 762	306	19
2005	15 975	23 211	21 052	122	24
2009	5 635	419	39 069	87	44
2010	777	46 364	1 242	188	14
2011	21	6 402	4	308	5
2012	261	36 868	1 464	352	7
2013	681	27 073	41	204	33
2014	170	28 564	0	334	7
2015	1 605	32 093	2 322	674	4
2016	5 714	39 950	11	563	51
2017	2 597	78 187	3	243	2
2018	1 935	101 114	34	495	0
2019	66	11 505	0	256	4
2020	2 684	66 348	1	732	1
2021	536	96 899	0	179	5
2022	95	212 765	0	200	0
2023	35	93232	0	37	0
2024	679	161 496	1	136	0

- **Dynamique des populations de poissons migrateurs depuis 2018**

Espèces	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TENDANCE
Saumon Atlantique	495	256	732	179	200	37	136	
Truites de Mer	0	4	1	5	0	0	0	
Grande Alose	1935	66	2684	536	95	35	679	
Lamproie Marine	34	0	1	0	0	0	1	
Anguille	101114	11505	66348	96899	212765	93232	161 496	

@source MIGADO



RAPPORT MORAL

Jean-Michel RAVAILHE

Chers amis pêcheurs, chers membres de la fédération, chers invités, mesdames, messieurs,

Vous venez d'assister à notre assemblée générale annuelle qui vous a, je l'espère et n'en doute pas, intéressés. Nous nous en félicitons et vous remercions pour vos présences et attentions ! Je renouvelle aussi mes remerciements pour leur présence nos invités extérieurs, représentants de l'Etat, élus de la République, responsables d'institutions et autres représentants de structures avec lesquelles nous travaillons efficacement au quotidien.

Comme je l'évoquais en ouverture de cette assemblée, la situation générale de la planète et de notre pays est inquiétante sur bien des sujets. Cela génère un effet anxiogène ressenti par tous, y compris les plus jeunes. Il est difficile de hiérarchiser les problèmes qui participent à cette morosité ambiante et permanente. Dans cette salle, il est capital de parler du changement climatique qui rend difficile la vie dans certains pays et qui commence à concerner également certaines régions françaises.

Ceci m'amène directement à prononcer le mot EAU. Cette eau sans laquelle aucune vie n'est possible, cette eau sans laquelle les activités économiques sont ralenties voire irréalisables. La fédération de Dordogne pour la pêche et la protection du milieu aquatique est évidemment attentive à l'eau car cela fait partie intégrante de ses missions statutaires qui, je le rappelle tous les ans, nous sont conférées par le code de l'Environnement. Ce n'est pas un point de détail, bien au contraire.

Nous pouvons nous réjouir des conditions météorologiques que nous avons connues l'an dernier. Certes, elles ont causé certaines difficultés pour les travaux en extérieur, je pense surtout aux agriculteurs. Certes, les gérants de camping et autres professionnels du tourisme ont pu s'en plaindre. Certes, les aficionados de la bronzette s'en sont émus. Par contre, les milieux naturels, surtout les rivières et donc les poissons, ont retrouvé des conditions sécurisantes pour leur bonne santé.

Pour autant cela ne doit pas nous faire oublier le changement climatique qui se profilait depuis quelques années et qui se confirme d'une manière générale. Les réflexions, les travaux et les décisions à prendre à propos d'une gestion de l'eau équitable sont toujours en cours et tant mieux.

Toute la problématique consiste à trouver les bons équilibres entre véritable écologie et économie performante, et surtout à les mettre en place.

Il ne peut être occulté les difficultés qui ont existé certaines années et qui hélas ne disparaîtront pas lors des périodes de forts étiages et de fortes températures. En Dordogne, lors du comité ressource en eau départemental des années précédentes, grâce à un dialogue pertinent et argumenté, les mesures de restriction des usages de l'eau ont toujours été prises conformément aux arrêtés et textes y afférents et en total consensus entre les siégeants. Je crains désormais que cela devienne beaucoup plus difficile à l'instar de ce qui se passe en Lot & Garonne depuis de trop nombreuses années. Vous aurez évidemment compris que je fais allusion aux récents changements qui ont eu lieu à la tête et à la gouvernance de la chambre d'agriculture de la Dordogne. Cette crainte ne procède surtout pas d'un fantasme politique. Elle survient, simplement mais hélas, après que nous ayons eu droit la semaine dernière lors de la commission locale de l'eau du SAGE ISLE DRONNE à l'intervention du nouveau président de la chambre d'agriculture.

Elle a consisté à déclarer ouvertement, à très haute voix et sans détours que ce texte ne servait à rien et qu'en matière de gestion de l'eau il fallait laisser agir les agriculteurs à leur guise ...

Pour rappel, le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux. Enfin, il est un instrument essentiel de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE).

Je suis désolé d'évoquer ceci mais cela me semble indispensable. Il ne faudrait pas que tout le travail réalisé depuis des années d'un point de vue politique mais surtout technique et scientifique soit mis à mal par des dirigeants dont le paradigme n'est pas du tout en adéquation avec la vie des citoyens. La violence en paroles ou parfois en actes irrespectueux des Lois et règlements qui prévalent dans toute démocratie ne peut constituer une solution.

Nous souhaitons donc que les représentants de l'Etat, et de la justice si besoin, veillent au grain et ne cèdent pas à la politique de la terreur.

A ce sujet, il faut bien avouer que la position de l'Etat et du parlement a paru bien faible ces derniers temps face au mécontentement de la population agricole. Celle-ci connaît effectivement de grosses problématiques, très difficiles à régler il est vrai. Mais, pondre des textes faisant reculer de plusieurs décennies l'impérieuse protection de l'environnement est manifestement plus facile que de vouloir se montrer vertueux. Sombrer dans la médiocrité est-ce vraiment glorieux à un tel niveau ?

Deux Lois concernant la profession agricole sont d'actualité.

Sur projet gouvernemental, la Loi « d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture » vient d'être promulguée le 24 mars dernier après que le conseil constitutionnel ait déclaré certains articles non contraires à la constitution. Elle n'en demeure à nos yeux pas vraiment rassurante car, même si certains articles ont été censurés, d'autres très problématiques sont restés, notamment le maintien de pesticides européens contestés, les sanctions dérisoires pour les infractions environnementales et l'assouplissement des règles sur les retenues d'eau et zones humides : une dérégulation qui menace directement nos écosystèmes et l'accès pour tous à une eau dont la qualité est déjà fort mise à mal ...

Par ailleurs, comment ne pas bondir face à par la proposition d'une autre Loi sur l'agriculture encore en discussion au Parlement : « Lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur ». Elle pourrait réintroduire une partie des points censurés par le conseil constitutionnel dans la Loi précédemment évoquée en les reformulant. Ce texte prévoit surtout des régressions encore plus graves en matière de dérégulation environnementale. Il s'agit de la fameuse PPL DUPLOMB. Pour aller encore plus vite sur l'adoption de ces dispositions, le gouvernement chamboule le calendrier et veut repousser encore l'examen de la Loi « sur la fin de vie et l'aide à mourir » ... Pour ouvrir la voie à la réintroduction des pesticides néonicotinoïdes. Je crois très sincèrement que notre environnement lui, risque de mourir sans aucune dignité et a vraiment du plomb dans l'aile !

Il est donc urgent d'adopter une nouvelle grande Loi sur l'eau adaptée aux enjeux actuels. La préservation de nos ressources ne doit pas être sacrifiée au profit d'intérêts économiques à court terme.

De là à apporter, notre soutien à l'OFB, la transition est vite faite ! Alors que, nous nous émouvions l'an dernier de sa mise sous tutelle des préfets, l'humiliation à l'endroit de cet organisme garant d'une sécurité environnementale est montée d'un cran. Elle a été orchestrée par la profession dont je viens de parler et une partie du monde politique qui, au lieu d'apaiser et d'expliquer le réel intérêt et la pertinence des actions menées par les agents de l'OFB, a jeté de l'huile sur le feu. En commençant par notre premier ministre qui a jugé humiliants les contrôles réalisés par des inspecteurs portant une arme à la ceinture. N'est-ce pas cette déclaration faite par le numéro UN du gouvernement au perchoir de l'assemblée nationale qui est humiliante ? Humiliante pour ceux qui exercent leurs fonctions en toute légalité et qui ne contrôlent un agriculteur que tous les 120 ans en moyenne !!! Chacun jugera. Je profite donc de l'occasion qui m'est donnée pour renouveler publiquement notre soutien total à l'OFB.

Toujours à ce sujet, il ne faut pas se leurrer : notre pays a besoin d'une force aux véritables prérogatives judiciaires pour faire respecter les Lois environnementales. C'est quasiment le cas partout en Europe. La police et la gendarmerie nationale, confrontés à bien d'autres problématiques, n'ont plus les moyens d'assurer constamment ces missions très spécifiques.

Néanmoins, en ce qui concerne la Loi pêche, la fédération a signé l'an dernier une convention de partenariat avec le groupement de gendarmerie départementale de Dordogne. Il s'agit de la déclinaison de la convention signée entre la fédération nationale de la pêche en France et la direction de la Gendarmerie Nationale. Ce contentieux qui méritait un coup de fouet est repris en compte de manière plus appuyée. Au niveau de la fédération, nous avons pu estimer qu'en 2024, près de 20% des pêcheurs contrôlés commettaient des infractions. Le nombre de procès-verbaux que nous avons dressés est en forte augmentation. Ce partenariat avec la gendarmerie est aussi l'occasion de renforcer la coopération pour mieux lutter contre les indélicats au bord de l'eau en y associant des moments d'échanges et de formation. Merci aux gendarmes !

Je sais, c'est un peu long mais vous en avez l'habitude. C'est long parce que les sujets dont je parle revêtent une importance capitale pour les milieux aquatiques ... et pas que pour eux d'ailleurs...

La problématique cormorans est également majeure. Je vous ferai grâce de l'historique de ce dossier que vous connaissez tous. L'arrêté fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de perturbation intentionnelle et de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans a été inscrit au journal officiel. Enfin ! Cependant, en plus de ne pas avoir respecté les délais fixés dans son arrêt par le Conseil d'Etat le 08 juillet 2024, l'Etat a rédigé un texte compliqué à mettre en application quand bien même la LPO l'a évidemment attaqué dès sa parution puisqu'il doit permettre de réguler à nouveau ce gentil volatile. Dans le cadre de ce dossier, le réseau associatif de la pêche de loisir a fait l'objet d'attaques inadmissibles de la part du Conseil National de la Protection de la Nature remettant en cause les qualités professionnelles de nos ingénieurs et de nos techniciens. Pour information, le bureau du CNPN est composé de 07 membres dont 05 ornithologues ... Bizarre non ?

En tout cas, notre positionnement reste indéfectible sur ce sujet. Je rappelle au passage que les pêcheurs sont des protecteurs de l'environnement et de toute la biodiversité ! Cependant, lorsque des populations de poissons sont en danger, nous avons le devoir de combattre les origines du mal. L'impact important du cormoran en Dordogne, en France et en Europe ne peut être nié. Il est dommage et anormal que des intégristes faisant croire que seuls leurs argumentaires sont valables, arrivent à remettre en cause les actions et l'expertise scientifique du réseau des pêcheurs de loisir.

Les populations de poissons souffrent également par endroits de la présence significative du silure. Les études et les expérimentations réalisées ou en cours tendent à le démontrer. D'aucuns souhaitent le classement de cette espèce au niveau national. Il est évident que cela ne changerait rien ou pas grand-chose. D'ailleurs, interrogée à ce sujet par son ministère de tutelle, la FNPF a réaffirmé sa position à ce sujet : la gestion de cette espèce doit s'appréhender localement, presque au cas par cas et non pas systématiquement, tout en tenant compte d'une activité de pêche spécifique qui s'est créée autour de ce poisson.

Notre beau réseau hydrographique est souvent impacté par les deux espèces que je viens de citer. Mais rien n'est perdu évidemment. Cependant, le suivi de la vente des cartes de pêche par sous-bassins nous permet d'affirmer que, par endroits, la baisse des effectifs est liée à la modification significative de la biomasse, sans que les conditions hydrologiques ou qualitatives aient changé. Moins de poissons, moins de pêcheurs. C'est le cas par secteurs sur nos deux grands cours d'eau que sont Dordogne et Isle. Pour autant, et cela nous rassure, la vente des cartes lors de ce premier trimestre est légèrement supérieure à celle de l'an dernier. Comme quoi également, les conditions météorologiques et donc hydrologiques y font pour beaucoup.

Il est par ailleurs tout à fait naturel que la fédération participe quand il le faut au repeuplement du réseau au moyen de poissons sanitaires parfaits ; cela participe au maintien de la biodiversité aquatique et dans le même temps procure des offres halieutiques variées pour ses membres qui, au nombre de 20 000 en Dordogne et de 1 million 500 mille en France, s'adonnent à la seconde activité associative du pays après le football.

Pourtant, certains, pas forcément très nombreux, soutiennent que ces empoissonnements devraient être interdits et non soutenus par les élus de la République. D'ailleurs, il faudrait même interdire la pêche sous toutes ses formes. Ben voyons !!! Nous répliquons au cas par cas, gentiment, en toute transparence et en démontant leurs argumentaires bien farfelus ne s'appuyant sur aucune étude scientifique solide. Nous faisons confiance à tous nos responsables, élus de la République et autres, pour que le poids de leurs allégations soit le plus faible possible. Ce sont souvent les mêmes qui prônent la décroissance et voudraient que la population culpabilise et se fonde dans un zoocentrisme poussé à outrance.

Si nous les écitions, il faudrait également cesser les plans de sauvegarde des poissons migrateurs. Au titre de la préservation de la biodiversité, en avons-nous le droit ? Je dis non ! Les difficultés sont grandes et tous les acteurs tentent de jouer le jeu malgré les difficultés qu'ils rencontrent. Il est de coutume de tirer à boulets rouge sur EDF notamment à cause des exondations de frayères. La convention éclusée limite fortement ces incidents ; en revanche l'évolution du mix énergétique avec l'introduction d'énergies renouvelables non pilotables, comme le solaire ou l'éolien, renforce le besoin de flexibilité de celles qui le sont. L'hydroélectricité en fait partie et l'axe Dordogne est doté d'équipements qui le placent à un fort niveau stratégique national. Il est compréhensible que quelques couacs aient lieu mais ils sont limités. La concertation et les travaux sur l'évolution des pratiques industrielles perdurent et il faut s'en féliciter même si les attentes des uns ne sont pas toujours celles des autres. De gros progrès ont été faits. Tachons de ne pas reculer.

Protéger les migrateurs et ne pas sombrer dans le fatalisme sont de notre devoir. A ceux qui crachent sur le coût de revient des programmes migrateurs, je pose une question simple : « savez-vous combien coûte par an le plan saumon Dordogne ? Non ? 8 fois moins que le prix moyen d'un kilomètre d'autoroute ! » Et n'oublions pas que les mesures prises en faveur des poissons migrateurs servent à tous les poissons !

Il n'est nullement prétentieux de ma part d'affirmer que des causes nous en servons ! Et même si certains pensent le contraire, je les laisse le penser.

Cependant, la reconnaissance de nos élus est véritable.

J'en veux pour preuve le fait que la région Nouvelle-Aquitaine et l'Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique renouvellent leur partenariat pour la période 2025/2027. Cette convention signée le 17 mars dernier vise à restaurer les milieux aquatiques, à protéger la biodiversité, à renforcer l'attractivité touristique halieutique et à assurer la résilience des territoires face au changement climatique s'appuyant sur la feuille de route « Néo Terra ».

J'en veux également pour preuve la forte implication de notre conseil départemental dans le développement du loisir pêche et de l'excellence environnementale qu'il tend à atteindre à bien des égards. Il vous a été présenté ce matin un résumé des actions menées dans le cadre du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche qui a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée départementale en 2019 pour une durée de 05 ans. Madame et monsieur les vice-présidents du conseil départemental, nous devrions rapidement échanger à propos de son éventuel renouvellement.

J'en veux toujours pour preuve que, le 19 novembre 2024 à l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales, l'Association des Maires de France et la Fédération Nationale de la Pêche en France ont officialisé leur engagement mutuel. Les présidents David Lisnard et Claude Roustan ont signé une convention de partenariat visant à travailler en commun. Les axes de coopération potentiels sont nombreux et reprennent les thématiques précédemment évoquées.

M. LAMONERIE je crois que nous devrions échanger à propos d'une éventuelle déclinaison au niveau départemental.

Les maires sont par définition des élus de proximité et constituent encore, même s'ils ne peuvent plus accéder au mandat de député et inversement, une véritable et indispensable courroie de transmission entre la population et la République. Notre maillage territorial, vous savez celui que je défends en permanence, colle pile-poil à celui des communes. Nous devons travailler ensemble et en Dordogne nous le faisons, en grande partie grâce à vous élus des 62 associations locales. Car même si aujourd'hui c'est l'assemblée de la fédération départementale, celle-ci ne serait rien sans vous. Vous êtes le premier relais associatif sur le terrain entre l'eau, les poissons, vos membres, nos enfants et l'ensemble du tissu socio-économique local. Je ne cesse de vous le dire.

Soyez-en convaincus et recevez l'hommage que vous méritez. Vous qui sacrifiez bénévolement du temps et de l'énergie à faire vivre l'indispensable base de notre réseau, vous méritez une grande reconnaissance. C'est la raison pour laquelle, nous avons jugé indispensable de vous attribuer une place importante à l'occasion du Festival Pêche que nous organisons en juillet prochain et dont nous avons parlé ce matin. Il s'agira de montrer que le réseau des SAPL est dense, dynamique et travailleur. Je suis intimement persuadé que cette première en Dordogne et en France constituera un moment fort de notre histoire commune. J'espère également qu'il permettra d'enclencher le renouvellement de notre réseau car il faut bien se l'avouer, l'essoufflement du bénévolat en France est inquiétant alors qu'il constitue un magnifique outil humain et sociétal.

C'est aussi la raison pour laquelle je réitère ma demande concernant le questionnaire que vous allez tous recevoir dans quelques jours et qui devrait permettre de constituer une base de données indispensable aux travaux dont j'ai la charge au niveau national sur le thème de l'AAPPMA. Je compte sur vous pour faire remonter ces questionnaires dans les délais impartis en ne doutant pas que vous les renseignerez en toute objectivité et en totale transparence.

Pour en revenir à ce festival, je précise qu'il s'inscrit parfaitement dans notre devoir de communication et de promotion de notre loisir. Par les temps qui courent, tout le monde communique sur tout. Nous nous émouvons et nous énervons parfois d'ailleurs que tant de publicité soit faite sur tel ou tel sujet que nous jugeons futile et inutilement redondant. Mais nous vivons dans l'ère du lobbying !!! Je n'hésite pas à affirmer que notre réseau a longtemps failli à ce sujet. Partant du constat que tout ce qui vit sous la surface de l'eau est mal connu et se voit peu, nous aurions dû, à tous les échelons, développer ce volet indispensable qu'est la communication afin d'informer pêcheurs et surtout non pêcheurs à quoi nous servons. Et nous avons de quoi dire tant nos missions participent de l'intérêt général.

Depuis plusieurs années, vous aurez constaté que nous sommes montés en puissance en la matière. Et nous continuerons. Certes, c'est chronophage. Certes, il faut réagir rapidement face aux événements. Mais c'est indispensable. Ne nous laissons pas manger par ceux qui ne méritent pas de le faire !

Continuons à sensibiliser les enfants aux problématiques environnementales liées à l'eau tout en les invitant à rejoindre les rangs de leurs camarades au bord des rivières pour s'adonner à une très saine et peu coûteuse activité.

Continuons à œuvrer sur tout ce que j'ai évoqué même si j'ai certainement oublié plusieurs points, développant les sujets les plus importants et urgents à mes yeux. Mais grâce au livret qui vous a été distribué et aux présentations de ce matin, je suis persuadé que le catalogue des thèmes aura largement été balayé.

Au nom de tous les pêcheurs, mes remerciements s'adressent à tous ceux de notre réseau et hors de notre réseau, personnels de l'Etat, élus et agents des collectivités territoriales, forces de police, établissements publics, syndicats de rivières, parc régional, avec lesquels nous œuvrons. Leur aide technique et leur soutien financier dans l'accomplissement de toutes nos missions est indispensable.

Enfin, j'adresse mes plus chaleureuses reconnaissance et considération à mes collègues élus et aux excellents acteurs professionnels de notre belle fédération. Gardez la foi en ce que vous faites très bien et que vous ferez encore mieux demain.

Je termine, vous en avez l'habitude, en citant Jean Jaurès qui, s'adressant à des lycéens d'Albi en 1903, expliquait :

« Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire ; c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe et de ne pas faire écho, de notre âme, de notre bouche et de nos mains aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques. »

Merci pour votre attention.

NOTES

NOS PARTENAIRES

Nous remercions nos partenaires pour leur soutien et implication dans la protection des milieux aquatiques et la promotion du loisir pêche.





Des questions ? Contactez-nous.

www.federationpechedordogne.fr ■ contact@pechedordogne.fr ■ 05.53.06.84.20

